

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. IX.

No. 10.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 MARS 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,
Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15 $\frac{1}{2}$ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dus, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous adressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Echos parlementaires d'Ottawa : Le bal de leurs Excellences ; Un charmante fête ; La Chambre, par L.-O. David. — A la veillée, par F. Vanasse. — La troupe dramatique française de Mlle Newcomb, par A.-B. Longpré. — Chronique américaine, par Anthony Ralph. — Duel entre M. Rouher, le chef des bonapartistes, et M. Gambetta, le chef des républicains. — A nos correspondants, par A.-B. Longpré. — Nos gravures : Le mariage du roi d'Espagne ; Cendrillon ; Le couvent du Sacré-Cœur. — Poésie : Orient, par Saint-Julien. — Le miracle du 16 septembre 1877 (suite). — Gazette des tribunaux : Un garde jeté dans le Rhône par un braconnier. — Nécrologie : P. M. William Workman. — Faits divers. — Jurisprudence. — Recettes utiles. — Mélanges. — A nos abonnés de Saint-Hyacinthe. — Revue de la semaine, par A.-B. Longpré. — Les échecs. — Prix du marché de détail de Montréal. — Le jeu de dames.

GRAVURES : La chambre où Pie IX est mort ; La chambre nuptiale dans le palais Royal, Madrid ; Le mariage du roi Alphonse XII avec la princesse Mercedes, dans l'église de l'Atocha, à Madrid ; Le couvent du Sacré-Cœur au Sault-aux-Récollets ; Le Czar rendant à Osman Pacha son sabre ; Cendrillon.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES D'OTTAWA

OTTAWA, 28 février 1878.
LE BUDGET

Après la discussion sur l'adresse, qui s'est terminée par une joute oratoire des plus intéressantes entre Sir John, le Dr Tupper et l'hon. M. Ross, a commencé une autre discussion sur le budget.

C'est M. Cartwright qui a ouvert, naturellement, le débat. C'est toujours ennuyeux pour un ministre de finances d'annoncer un déficit ; or, il y en a un, cette année, de \$1,460,000. M. Cartwright s'est efforcé de démontrer que ce déficit était tout naturel, qu'il est dû à la crise sévère que le pays traverse depuis plusieurs années, et aux obligations de l'ancien gouvernement que le ministère actuel est obligé d'acquitter. Les importations ayant diminué depuis 1873 de \$35.25 par tête à \$23.38, les recettes des douanes ont nécessairement subi une baisse considérable. Sans la crise, le revenu, allant en augmentant comme auparavant, aurait été de \$27,000,000 au lieu de tomber à \$22,000,000. Il s'efforce d'établir que la situation serait bien pire aujourd'hui si le ministère actuel, au lieu de pratiquer l'économie, avait suivi la politique du gouvernement conservateur, mis à exécution tous ses projets.

Il met devant la Chambre des tableaux, fait force comparaisons et affirme emphatiquement que, malgré la crise, malgré l'augmentation de la population et les dépenses nouvelles encourues depuis 1873 pour donner effet à des mesures passées par l'ancien gouvernement, la dépense générale n'a presque pas augmenté sous le gouvernement actuel, et que même les dépenses ordinaires ont diminué d'un million et demi de piastres, et que la taxe par tête était à peu près la même.

Il annonce que l'amélioration qui se fait sentir depuis quelques mois dans les affaires, permet au gouvernement de croire qu'il n'a pas besoin d'augmenter les taxes,

cette année. Il termine en cherchant à démontrer que le pays n'a pas besoin de protection.

Le Dr Tupper répond, dans un discours de trois heures, que le parti libéral n'a pas tenu les promesses de réforme et d'économie qu'il avait faites, et lui reproche de n'avoir rien fait pour venir au secours de l'industrie en souffrance. Il affirme que si le gouvernement conservateur n'a pas élevé les droits au-dessus de 15 par cent, lorsqu'il était au pouvoir, c'est qu'alors ce n'était pas nécessaire ; mais que depuis la guerre américaine, la situation est bien changée ; que le marché américain nous manque, il nous faut absolument garder le nôtre, et empêcher les Américains de venir faire à notre industrie une concurrence ruineuse.

Le Dr Tupper a fait l'un de ses meilleurs discours.

M. McCarthy et M. Paterson ont continué le débat, mardi dernier ; comme la question de protection va revenir sur le tapis sous une autre forme, je ferai une analyse des arguments qui seront émis de part et d'autre.

Il est probable que Sir John fera voter la Chambre sur cette question. Il y aura plusieurs autres votes de non confiance à propos des estimés, et c'est alors surtout que la session deviendra réellement intéressante. Le gouvernement est trop fort, cependant, pour que la situation soit réellement émue ; sur toutes les questions, à l'exception du tarif, sa majorité ne peut être moindre de cinquante ou soixante.

Aussi, l'objet de l'opposition est uniquement de préparer les prochaines élections en agitant l'opinion publique par une discussion et une critique vigoureuse de tous les actes du gouvernement. Dirigée par un homme aussi habile que Sir John, qui n'a jamais été plus actif, plus entraînant, on peut s'attendre qu'elle va faire une guerre terrible au gouvernement.

LE BAL DE LEURS EXCELLENCES

Ottawa, si paisible, si sage durant neuf mois de l'année, est un véritable volcan, une fournaise ardente pendant la session. Depuis trois semaines, c'est une succession de bals, de dîners à n'en plus finir.

On se lève de table pour aller danser, et les dames qui reviennent du bal à quatre heures du matin, recommencent à s'habiller pour le bal du soir. C'est à peine si on a le temps d'aller faire une courte visite à la Chambre pour voir dormir les députés qui ont trop diné ou dansé. Ottawa ressemble à ces endroits si populaires pendant la saison des eaux ; on s'y amuse pendant trois mois pour le reste de l'année, on fait pénitence, on se prive pendant neuf mois pour s'amuser ou briller pendant la session.

Les bals qui ont fait jusqu'à présent le plus de bruit sont ceux de madame Mackenzie, qui ne se lasse jamais d'être bonne et aimable ; de mesdames Pelletier et Laurier, de M. le juge Fournier, et surtout de leurs Excellences.

Quand on a été à Rideau Hall, un jour de gala, on est convaincu plus que jamais que ses hôtes distingués ne sont pas venus ici pour faire des épargnes.

Quel spectacle enchanteur ! Quelle profusion ! Quelle prodigalité !

Rideau Hall est un assemblage de

pièces, de salons et de pavillons vastes, richement meublés et ornés, communiquant avec des jardins d'hiver dont s'échappent les parfums les plus exquis. Quand tout cela est illuminé, le soir, et rempli de dentelles, de soies, de diamants, de toilettes étincelantes, de femmes qui paraissent toutes jolies, c'est vraiment beau. Les hommes même ne semblent pas trop laids !

Ils étaient mille, quatre à cinq cents femmes et autant d'hommes, les uns allant et venant, parcourant les immenses corridors, les salons parfumés, les jardins d'hiver éclairés par des lanternes chinoises ; les autres, sautant, dansant, tourbillonnant.

Si on avait le temps de s'arrêter, de réfléchir, on se dirait : Qu'y a-t-il au fond de tout cela ? qu'en résulte-t-il ? Mais a-t-on le temps de réfléchir, peut-on raisonner au milieu d'un pareil éblouissement ?

On remarque, naturellement, peu de dames canadiennes dans toutes ces brillantes réunions, la société canadienne-française d'Ottawa étant peu considérable ; mais celles qu'on y voit font bonne figure.

UNE CHARMANTE FÊTE

Les dames de la Congrégation savent faire les choses à Ottawa comme à Montréal. Elles viennent de le prouver encore en organisant, en faveur de leurs Excellences lord et lady Dufferin, une séance musicale et littéraire digne de ces deux illustres personnes, aussitôt remarquables par l'intelligence et le goût du beau que par la naissance.

Elles avaient eu soin d'inviter une partie de l'élite de la société et du monde politique d'Ottawa ; on remarquait Sir John Macdonald, son brillant acolyte, M. Dalton McCarty, lady Macdonald, mesdames Scott, Pelletier et Laurier, madame Burpee et la suite distinguée de leurs Excellences.

Adresses, présentation de bouquets, compliments, dialogues, cantates, tout fut exquis.

Ne pouvant parler de tout, nous ne pouvons nous empêcher, cependant, de faire une mention spéciale de la réponse gracieuse faite par Son Excellence lord Dufferin à l'adresse qui lui fut présentée par Miss O'Connor.

Le Gouverneur-Général excelle à bien dire, à parler le langage délicat de la poésie, comme celui de la diplomatie et de la haute politique ; il a la manière gracieuse et distinguée de parler, l'esprit d'apropos de Mgr Conroy, son illustre compatriote.

On lira avec plaisir l'éloge qu'il a fait de l'éducation chrétienne donnée par nos couvents :

" Je suis vraiment désolé, dit-il, d'être obligé de rompre l'harmonie de votre magnifique programme, par les notes rudes d'une voix qui va faire sur vos oreilles l'effet des cris du coucou dans la cantate que vous venez de chanter. Je vous assure, toutefois, que mes remarques ne dureront pas plus longtemps que les cris du coucou. Je suis sûr que je suis l'interprète des sentiments de toutes les personnes présentes, en remerciant sincèrement les révérendes dames du plaisir qu'elles nous ont procuré, ce soir. Rien de plus doux, de plus agréable au cœur de ceux qui s'in-

"téressent à l'éducation des jeunes demoiselles, que des spectacles comme celui auquel nous venons d'assister.

"C'est un bonheur de constater que, non-seulement ici, dans les grandes villes et les régions agricoles les plus peuplées du Canada, mais même dans les parties les plus éloignées de ce pays, au sein de nos forêts et de nos prairies immenses, et jusque sur le penchant des Montagnes Rocheuses, on trouve des institutions comme celle-ci, où de saintes femmes se dévouent à la cause admirable de l'éducation. Je serai bref sur ce sujet, mais je crois pouvoir exprimer l'espoir que ces aimables enfants que nous voyons en ce moment, et pour lesquelles nous éprouvons les mêmes sympathies, ne manqueront jamais de prouver qu'elles savent apprécier les bienfaits de l'éducation qu'elles auront reçue sous ce toit béni. Leurs jeunes imaginations peuvent difficilement concevoir la grandeur des sacrifices qu'il a fallu faire pour arborer l'étendard de la chrétienté sur ces plages, et y établir ces saintes institutions destinées à l'éducation de la jeunesse. C'est grâce au sang des martyrs, au dévouement et au sacrifice de soi-même que cette grande œuvre a été accomplie par des femmes qui ont renoncé avec plaisir aux jouissances de la vie, et se sont enfermées dans la solitude pour produire cette atmosphère de religion et de vertu qui entoure des institutions comme celle où nous nous trouvons en ce moment. J'espère que les grâces et les perfection acquises sous ce toit porteront le bonheur et la bénédiction dans bien des familles canadiennes."

Ce sont des paroles à conserver et à citer.

LA CHAMBRE

En voulant faire valoir le travail et la capacité de quelques employés français de la Chambre, j'ai été injuste, sans le vouloir, à l'égard de quelques-uns de leurs confrères d'origine anglaise.

Les traducteurs anglais ont moins d'ouvrage, il est vrai, que les traducteurs français, mais aussi ils sont moins nombreux, et leurs devoirs demandent autant de soin et de capacité.

Le chef de ce bureau est M. Wilson, qui est aussi assistant-greffier en loi, et assiste, avec talent, M. Wickstead dans l'exercice de ses importantes fonctions. Docteur en médecine, avocat, instruit, connaissant parfaitement l'anglais et le français, employé depuis vingt-trois ans à la Chambre, c'est un homme d'une grande valeur.

Il est habilement assisté par M. F.-B. Hayes et R.-J. Wickstead, fils du greffier en loi de la couronne.

Il y a dans la Chambre plusieurs autres employés qui mériteraient d'être mentionnés; je reviendrai sur ce sujet.

Au Sénat, les principaux employés canadiens-français sont M. Robert Lemoine, qui occupe depuis quatre ans la charge honorable, lucrative et peu onéreuse de greffier. M. Lemoine a été reçu avocat, mais il a passé toute sa vie dans le service civil, parvenant par degrés à sa position actuelle.

Après M. Lemoine, vient M. Boucher, assistant-greffier et traducteur en chef du Sénat. Il est de la célèbre et grande famille fondée par le gouverneur Boucher, des Trois-Rivières. Il vient de Kamouraska, fut reçu avocat, fit pendant quelque temps la correspondance parlementaire du *Courrier du Canada*, et entra, il y a une vingtaine d'années, au bureau de traduction de l'ancien Conseil législatif.

M. Boucher avait du goût et du talent pour les lettres; il publia, il y a quelques années, dans le *Foyer Canadien*, une pièce de vers dont Veuillot fit l'éloge dans l'*Univers*.

Il a pour assistant-traducteur M. Alfred Garneau, fils de notre grand historien, écrivain distingué lui-même, poète quand il le veut, l'un des esprits les plus délicats et les plus cultivés que nous connaissions. Il est malheureux que tant de connaissances, de goût et d'aptitudes litté-

raires soit plus ou moins perdu pour le public. M. Garneau devrait au moins écrire. La réflexion et une expérience précoce lui ont fait connaître de bonne heure, sans doute, les déboires et les désenchantements qu'éprouvent dans notre temps les hommes qui, ayant plus de caractère que de fortune, veulent faire leur chemin honorablement dans les lettres, la politique et même les professions.

L.-O. DAVID.

A LA VEILLÉE

Le 19 de février dernier, les Estimés pour 1878-1879 ont été transmis à la Chambre des Communes, par un message de Son Excellence le Gouverneur-Général.

L'hon. ministre des Finances mérite un éloge pour la diligence qu'il apporte à l'accomplissement de ses devoirs en cette matière. Il convient bien, en effet, de soumettre toutes ces demandes d'argent à la considération des députés dès l'ouverture de chaque session, afin de donner à nos législateurs le temps nécessaire pour les étudier dans tous leurs détails avant de les voter.

L'année fiscale se termine au 30 juin, chaque année. Nous croyons qu'avec notre coutume de ne convoquer les Chambres qu'au mois de février, il vaudrait mieux ne pas déranger le calendrier, et compter, comme le commun des mortels, d'un 31 décembre à l'autre. On aurait ainsi le chiffre réel de nos dépenses et de nos revenus; tandis qu'avec le système actuel, notre ministre des Finances est obligé de prédire des revenus qui n'arrivent pas toujours pour rencontrer six mois de dépenses à venir. Et, si ces revenus espérés n'arrivent pas, c'est le déficit qui prend leur place. Cela permettrait encore à tous les honorables ministres de finir leurs rapports, et de les déposer entre les mains des députés dès l'ouverture de la session. Et, si l'on pouvait même les leur expédier à domicile avant la session, la chose n'en serait que mieux. De cette manière, la députation serait de suite au fait de toute la besogne à faire. Et combien de jours, de semaines et de milliers de piastres de sauvés!

Pour toutes ces bonnes raisons, nous croyons qu'il serait préférable de clore les comptes publics le 31 décembre chaque année. Mais revenons aux estimés.

Ce *Livre Bleu* commence par le chiffre de la dette nationale, qui s'élève à la somme de \$145,046,216.36. Nous payons sur cette somme un intérêt annuel de \$6,908,842.72, soit à peu près 4 1/2 par cent. Et la répartition de cette dette, basée sur la population, donne une somme de \$38 à payer par tête. Si l'on ajoutait à ce montant les dettes de chaque province et de chaque municipalité, on arriverait à un chiffre effrayant.

Dans ses estimés, l'honorable ministre des Finances demande un crédit total de \$39,334,382.45, pour rencontrer les dépenses de cette année.

La dépense publique de cette année se trouve ainsi augmentée de \$4,996,551.69.

ADMINISTRATION

Une somme de \$182,969.23 sera affectée aux frais de "l'administration." Cet item est augmenté de \$792.59.

GOVERNEMENT CIVIL

Les dépenses pour le gouvernement civil sont estimées à \$882,974.16. Les dépenses du gouvernement civil comprennent les dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur \$ 8,100 celle du dép. du Conseil Privé .. 15,300 " " de la Justice..... 14,600 " " Milice..... 36,450 " " Secrétaire d'Etat.. 35,150 " " Min. de l'Intérieur. 72,787 " " Receveur-Général... 20,180 " " Finances..... 55,200 " " Douanes 92,200 " " Travaux Publics... 49,780 " " Postes 87,850 " " Agriculture..... 29,340 " " Marine et Pêcheries 26,000 Dépenses contingentes..... \$165,000

La dépense autorisée par le Statut, relativement au "gouvernement civil," com-

prend le salaire du gouverneur-général, qui est de \$48,666.66, et les salaires des lieutenants-gouverneurs, des 13 ministres fédéraux et du secrétaire du gouverneur-général.

Les lieutenants-gouverneurs des provinces de Québec, Ontario et Manitoba ont chacun \$10,000 par année. Ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie Anglaise, \$9,000. Et ceux du territoire du Nord-Ouest et de l'Île du Prince-Edouard n'ont que \$7,000. Ces honorables messieurs doivent vivre bien pauvrement avec leur mince salaire de \$20 par jour!

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Les frais de l'administration de la justice s'élèveront à la somme de \$614,330. Sur cette somme, \$251,300 seront dépensées dans la province d'Ontario et \$154,000 dans la province de Québec.

POLICE FÉDÉRALE

On demande une somme de \$11,000 pour rencontrer les dépenses de la police fédérale.

PÉNITENCIERS

Le montant des crédits demandés à la législature pour les dépenses des pénitenciers de la puissance est de \$322,114.96, qui sera réparti comme suit:

Pénitencier de Kingston..... \$130,046.50 " de St. Vincent de Paul..... 84,278.09 " de St. Jean, N.B. 41,806.00 " d'Halifax..... 24,966.33 " de Manitoba.... 19,468.00 " de la Colombie... 20,950.00

L'augmentation sur les dépenses de l'année dernière, relativement à cet item, est de \$8,620.36.

LÉGISLATION

La dépense relative aux fins de la législation est estimée à la somme de \$686,936.80, dont \$390,168.80 est autorisée par le Statut.

Le montant autorisé par le Statut comprend le traitement de l'Orateur du Sénat \$ 4,000.00 Indemnité des sénateurs..... 77,000.00 Frais de route..... 10,558.80 Traitement de l'Orateur des Communes..... 4,000.00 Indemnité des membres.... 206,000.00 Frais de route..... 26,000.00 Bibliothèque..... 12,610.00 Frais d'élection..... 50,000.00

Il y a 35 employés au Sénat; il y en avait 32 l'année dernière.

Le nombre des employés de la Chambre des Communes n'est pas augmenté.

AGRICULTURE

L'estimation de la dépense relativement aux arts, agriculture et statistiques est évaluée au montant de \$67,200, dont \$25,000 se rattachant à l'Exposition de Paris, et \$5,000 à l'Exposition australienne.

IMMIGRATION

Les dépenses relatives à l'immigration et à la Quarantaine sont évaluées à \$230,370, dont \$110,000 pour aider à l'immigration, y compris les dépenses pour le transport des Mennonites.

PENSIONS

Une somme de \$227,623.91 est demandée pour la pension des employés mis à la retraite. C'est le *fonds* de la retraite. La province de Québec compte neuf de ses juges à la retraite; Ontario en a deux; la Nouvelle-Ecosse, trois; le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, un.

MILICE

Le budget militaire est de \$983,200. A considérer les services de notre armée, on serait porté à penser que nos soldats ne nous coûteraient pas autant d'argent. Mais après tout, on ne peut pas raisonnablement avoir des héros à meilleur marché.

TRAVAUX PUBLICS

L'item le plus important est celui relatif aux travaux et édifices publics. Il s'élève au chiffre de \$9,269,700, dont \$8,305,900 imputables sur le capital. La balance est imputable sur le revenu. Sur

cette somme un montant de \$2,738,700 est affecté aux chemins de fer; \$5,514,100 pour les canaux. La balance est pour les édifices publics, et autres travaux de réparations.

SERVICE A L'INTÉRIEUR

Le service par voie de mer et à l'intérieur coûtera \$263,540.

On demande l'autorisation de prendre sur cette somme celle de \$130,000 pour l'entretien et les réparations des vapeurs fédéraux, au nombre de six; plus \$92,200 pour subventions postales. La balance est consacrée aux dépenses contingentes.

PHARES

Pour les phares et service cotier, nous aurons à payer \$472,233. Il y a une augmentation de \$12,089.

PÊCHERIES

Une somme de \$86,500 sera affectée aux fins des pêcheries; et une autre de \$46,050 aux institutions scientifiques. Cette octroi comprend une somme de \$10,000 donnée comme aide à la construction d'une ligne télégraphique de Matane à la Rivière-au-Renard.

HOPITAUX

L'estimation des dépenses pour les hôpitaux de la marine est de \$71,000; celle pour l'inspection des bateaux à vapeur est de \$13,990; et celle pour l'inspection des compagnies d'assurance est de \$10,000.

SUBVENTIONS

Les subventions aux différentes provinces se montent à la somme de \$3,420,862.57.

Sur cette somme Ontario doit prendre \$1,196,872.80, et Québec \$959,252.80. De sorte que la province d'Ontario aura \$237,620 de plus que notre province.

Le Nouveau-Brunswick aura \$443,475.20 La Nouvelle-Ecosse .. 420,240.00 Manitoba .. 90,000.00 Colombie .. 208,000.00 Îles du Prince-Edouard .. 150,717.80

EXPLORATION GÉOLOGIQUE

Une somme de \$50,000 sera affectée aux besoins de l'exploration géologique.

SAUVAGES

Les dépenses que le gouvernement devra faire dans le cours de cette année pour les sauvages de la puissance sont estimées à \$446,611.

PERCEPTION DU REVENU

L'item relatif à la perception du revenu est estimé à \$3,305,441, dont \$705,836 pour la perception des douanes; \$221,540 pour la perception du revenu provenant de l'Accise; \$108,850 pour l'inspection des bois de construction, des poids, mesures et gaz; \$3,000 pour l'inspection des produits canadiens; \$10,000 pour la falsification des substances alimentaires, et \$2,266,265 pour la perception provenant du revenu des travaux publics.

LES POSTES

L'estimation des dépenses pour laquelle un crédit sera demandé à la législature, pour l'année commençant le 1er juillet 1878 et finissant le 30 juin 1879, est de \$1,767,000. Sur cette somme, un montant de \$777,000 devra être payé dans l'Ontario, et \$474,000 dans la province de Québec.

ARPENTAGE

Une somme de \$80,000 sera affectée au paiement des dépenses de l'arpentage des terres fédérales. Cette dépense est augmentée de \$7,000 sur celle de l'année dernière.

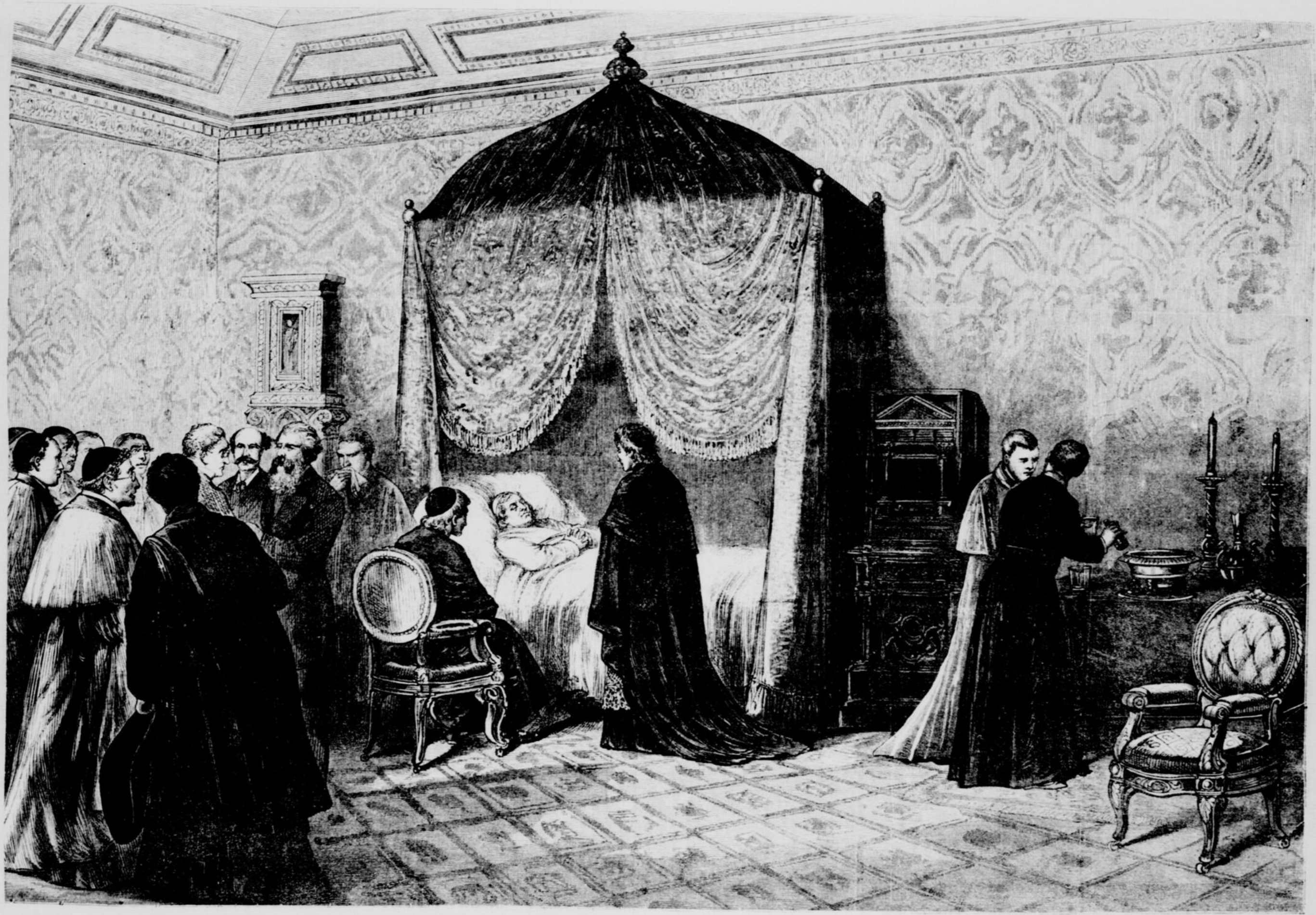
MENUS REVENUS

Un crédit de \$10,000 sera affecté aux "menus revenus." Ce sont des menus choses qui coûtent le prix.

RÉSUMÉ

Les crédits demandés par les estimés de l'honorable ministre des Finances, pour rencontrer les dépenses de cette année, s'élèvent à la somme totale de \$39,334,382.45, comme suit:

Total du fonds consolidé \$23,440,051.35 Total du capital .. 15,894,331.10 Total... \$39,334,382.45



LA CHAMBRE OÙ PIE IX EST MORT

DÉFICIT

Le déficit de cette année est de \$1,460,000, ainsi que l'a dit l'honorable M. Cartwright, dans la séance de la Chambre des Communes du 23 février dernier.

L'honorable ministre dit aussi qu'il a basé ses estimés sur la supposition que nous aurons une bonne récolte l'an prochain. De sorte que si la récolte de l'automne prochain n'est pas selon les espérances de monsieur le ministre, nous sommes menacés d'un quatrième déficit dans les finances de la Puissance.

Nous espérons avec l'honorable ministre, que dans son prochain discours du trône, lord Dufferin se trouvera encore dans l'heureuse nécessité de rendre grâce à la divine Providence pour l'abondante récolte qu'elle aura accordée à la puissance du Canada. Le déficit sera ainsi évité. Ce sont nos vœux.

FABIEN VANASSE.

La troupe dramatique française de Mlle Newcomb

Pour une troupe dramatique française, avouons que c'est une troupe dramatique française-canadienne accomplie. Seulement, la direction laisse quelque chose à désirer. Après avoir sollicité une souscription populaire de trois piastres, donnant droit à dix fauteuils, et avoir attendu que tous les coupons fussent distribués, ce modèle des directions a annoncé tout à coup que ces coupons ne qualifiaient qu'à des sièges de seconde classe, et qu'il fallait payer un montant additionnel pour occuper les premières places.

Ce n'est pas tout. Le même fauteuil que vous aviez choisi chez Prince avait été vendu à une et même deux autres personnes, et lorsque vous vous présentiez, sur la foi de votre billet, pour procéder à votre installation, vous trouviez devant vous un premier occupant, qui invoquait la prise de possession, et, derrière vous, un prétendant au même fauteuil.

Cela est très-désagréable pour les porteurs de billets, mais cela rapporte beaucoup d'argent à la direction.

Nous avons cherché dans le dictionnaire les mots qualificatifs de cette habileté, et nous en avons trouvé trois que nous donnons dans leur ordre alphabétique : duperie, escroquerie, fourberie. Si le résultat de notre recherche philologique est erroné, que messieurs les directeurs le démontrent.

Nous ne demandons pas mieux que de croire à leurs honorables intentions.

Quant aux représentations, dont le nombre annoncé de dix a été réduit, toujours d'après le même procédé, au nombre de cinq, il n'y a que du bien à en dire. La mère pourra conduire sa fille à un pareil spectacle, et le pasteur en recommander la fréquentation à ses ouailles : rien ne fut jamais plus propre à guérir pour toujours de l'amour désordonné du théâtre.

A.-B. LONGPRÉ.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

New-York, le 5 février 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Hier, je me trouvais par hasard sur le steamboat qui va habituellement de New-York à Staten-Island, et, quoique la société fût des mieux composées, je me demandais déjà à quoi j'allais occuper mes instants.

En cette saison désagréable, il serait fastidieux de songer à jeter un regard distrait sur le paysage : il y a vraiment trop d'effets de neige ; c'est presque une nature morte.

Que faire, cependant—fumer ?... j'ai le tabac en horreur. Lire un journal ?... la question d'Orient m'irrite.

Au moment où j'allais exercer ma mâchoire à un bâillement formidable, un vieillard, coiffé d'un chapeau à la quaker, au-dessous duquel brillaient deux yeux sataniques, réveilla dans mon esprit un vague souvenir.

C'était clair, j'avais vu cet homme quelque part ; instinctivement, je sentis que cet étrange personnage allait me sauver du spleen, et, néanmoins, j'en avais peur. Au moment où je l'aperçus, il était penché sur la mer et semblait l'interroger jusque dans ses abîmes.

Comme s'il avait voulu lui tâter le pouls, il en comptait les pulsations, un chronomètre à la main.

— Enchanté de vous voir, Sir Handsome, lui dis-je en le reconnaissant tout à fait ; j'allais mourir d'ennui sans vous, et, si vous voulez me rendre la gaieté, racontez-moi donc ce que vous voyez de si curieux dans le domaine aquatique.

— Ne me faites pas tromper, ce serait un crime de lèse-science.

— Mais enfin que comptez-vous ? répliquai-je.

— Des vagues.

— C'est vague.

— C'est possible, mais j'en compte... tenez, continua le vieillard obstiné, j'en suis à ma vingt-et-unième.

— Raison de plus pour vous arrêter ; voyons, mon brave, finissez-en.

— Vingt-deux, s'écria-t-il avec transport, vingt-deux vagues dans une minute, c'est-à-dire vingt-deux pulsations que la science utilisera au nom du progrès.

— Comment, vous, une intelligence supérieure, vous donnez là-dedans ?

— Vous ne savez donc pas que je suis inventeur d'un bateau modèle dont les vagues sont les seules forces motrices ?

— Je l'ignorais complètement, Sir Handsome.

— Cela ne m'étonne pas !

— Mais, lui dis-je, ne prenant pas garde à sa mauvaise humeur, comment nommez-vous ce bateau ?

— Un *Wave-steam*, ou, si vous aimez mieux, la *vague motrice*.

— Superbe, *splendid*, m'écriai-je ; je m'étais toujours douté que vous étiez un homme de génie.

— Pas positivement de génie, mais simplement d'un grand talent, répartit cet homme modeste.

— Le Congrès vous votera des remerciements.

— J'espère autre chose.

— Qui donc pourra payer une découverte si utile à l'humanité ?

— Le *dieu-dollar*, me répondit-il avec majesté.

— Le *dieu-dollar*, fis-je, connais pas !

— Il y a bien autre chose encore que vous ignorez !

— Merci !

— Il n'y a pas de quoi !

— Mais enfin expliquez-moi ce que vous entendez par *dieu-dollar*.

Le vieillard se recueillit.

— Avez-vous passé par le Broadway aujourd'hui ? me dit-il en me regardant fixement.

— Certainement.

— Cette foule qui montait à City-Hall comme la mer monte à la grève, savez-vous où elle allait ?... elle obéissait à son maître, au *dieu-dollar*.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Je ne vous croyais pas si naïf, me dit le bonhomme avec colère ; est-ce que tout ce qui s'agit d'argent de nous n'est pas soumis à ses lois—vous-même... ?

— Pour moi, interrompis-je en souriant, je n'ai rien à faire avec votre dieu, je ne suis pas un des siens, car je suis pauvre comme Job.

— Je fais une exception pour vous, soit.

— Il faut en faire aussi pour ceux dont la vie est un exemple de charité. Quoique vous en disiez, il y a de braves cœurs dans cette ville que vous calomniez ; sans eux, le pauvre et l'orphelin seraient bien à plaindre. Ignorez-vous donc qu'il y a à New-York 450 églises ? Est-ce que tous leurs fidèles n'ont pas un Dieu qui est le contraire du vôtre ?

— Tout ce que vous me dites là n'infirme en rien mon raisonnement, dit l'irascible vieillard ; ce sont d'honorables exceptions, et l'exception confirme la règle. Je sais, continua-t-il, qu'il y a des gens de bien qui posent pour la vertu ; des millionnaires philanthropes qui ont consacré leurs fortunes à des œuvres charitables. Cela fait bien dans un tableau, et je m'incline devant leur générosité ; mais, malgré ces quelques gouttes, l'humanité, croyez-moi, n'en est pas moins assoiffée d'or, et c'est devant le *dieu-dollar* qu'elle va se prosterner.

— Toujours votre dieu insipide, lui dis-je.

— Oui, oui, toujours lui, poursuivit-il avec fureur ; pour lui, l'avocat aiguise sa phrase et le médecin son bistouri ; pour lui, le Juif ouvre sa boutique et le banquier sa caisse ; pour lui, la vertu succombe et le vice s'en fait un piédestal ; pour ce dieu, aussi dur que son métal, le criminel prépare son guet-apens et le bourreau sa potence.

— Cette ville, qui se perd là-bas dans la brume, continua-t-il en étendant le bras à l'horizon, vous en dira plus que moi ; interrogez-la de plus près et vous serez épouventé des ravages du *dieu-dollar*.

La terre était proche ; déjà l'on voyait le port. Je ne voulais pas quitter le bonhomme sans le pousser à bout une dernière fois.

— Sir Handsome, lui dis-je, voilà une demi-heure que vous me parlez du *dieu-dollar*, cela me donne envie de le voir : où loge-t-il ?

— Dans Wall Street.

— Diable, c'est un grand seigneur ; et que mange-t-il ?

— Des greenbacks (1).

— Fichtre, il se nourrit bien ; mais cela doit l'altérer, ce cher dieu ; il faut que vous me disiez aussi ce qu'il boit !

Le vieillard alors se pencha à mon oreille et me dit d'une voix sépulcrale :

— Le *dieu-dollar* se repaît des larmes et du sang de l'humanité !

Après ces paroles qui me glacèrent le sang, cet homme étrange se perdit dans la foule ; je ne le revis plus.

Nous étions arrivés à Staten Island.

(1) Papier monnaie.

ANTHONY RALPH.

Duel entre M. Rouher, le chef des bonapartistes, et M. Gambetta, le chef des républicains

C'est dans la nuit du 2 décembre qu'a eu lieu ce duel ou cette discussion dans l'Assemblée Nationale. Commencée la veille à propos de la candidature officielle, elle s'est continuée le lendemain jusqu'à la nuit, prenant les proportions d'un vaste procès. Nous prenons le récit au moment où M. Rouher se lève pour répondre à une charge terrible de M. Gambetta contre l'Empire. Le fougueux tribun avait dit en terminant :

Je parlais de la candidature officielle qui se produisait au bruit du canon après le 2 décembre ; qui se produisait au lendemain de la guerre d'Italie, de la guerre du Mexique ; de cette candidature officielle dont j'ai vu les fruits, car il y avait, dans cette majorité asservie du Palais-Bourbon, de braves gens qui, nommés sous l'influence des préfets et des agents de M. Rouher, osaient avoir un sentiment patriotique quand ils étaient sur les canapés de la salle des Conférences, mais qui, sur leurs sièges, en séance, votaient, la mort dans l'âme, la guerre du Mexique, et s'associaient à la politique des trois tronçons. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.) Voilà la candidature officielle à laquelle je faisais allusion.

Je disais. Voyez, messieurs, il ne s'agit ici ni de M. Veillet, ni de M. La Rochefoucauld-Bisaccia ; il s'agit d'un système qui corrompt jusqu'aux sources de l'énergie nationale et de la liberté des gouvernements ; il s'agit d'un système dont vous avez expérimenté les fruits amers. Et, quand je vous entendais parler de l'Europe, je me disais que c'était ce système qui avait perdu la France et isolé mon pays. (Acclamations et bravos répétés à gauche et au centre.—Un grand nombre de membres se lèvent en applaudissant, et quittent leurs places pour venir féliciter l'orateur de retour à son banc.)

M. ROUHER. Ah ! vous venez maintenant, après avoir formulé des paroles qui circonvenaient les deux points d'arrêt, de remonter jusqu'au passé et à l'Empire !

A gauche. Oui ! oui !

M. ROUHER. Et vous revendiquez les responsabilités contre lui !

A gauche. Oui ! oui !

M. ROUHER. Est-ce que vous croyez que vous me ferez reculer devant sa défense ? (Exclamation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas, messieurs.

M. ROUHER. Appelez-moi vice-empereur ! Rendez-moi responsable de tous les événements, discutez-les avec passion et acrimonie, je suis prêt à vous répondre.

M. GAMBETTA. Ce n'est pas la passion qui m'a fait parler, c'est la douleur que me causait l'écrasement de la France.

M. ROUHER. Vous êtes encore un enfant du barreau, et vous ne connaissez aucune des questions que vous venez de discuter. (Exclamations à gauche.—Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Sous l'Empire, le Corps législatif avait son indépendance et son droit de juger. (Vives protestations à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. Ah ! par exemple ! C'est de l'impudence !

M. ROUHER. Vous pouvez nier, vous pouvez vous livrer à ces critiques faciles auxquelles on s'exerce dans les couloirs ou aux tribunes des journalistes... (Murmures à gauche) mais moi j'étais sur les lieux, j'étais sur le théâtre, j'écoutais, je discutais.

M. BERLET. Expliquez-nous la théorie des trois tronçons. (Exclamations à droite.—Laissez parler !)

M. ROUHER. Je combattais ; je ne rencontrais pas au Corps législatif des oppositions bruyantes et passionnées...

M. BAMBERGER. Pour de bons motifs !

M. ROUHER. ... Mais je rencontrais le contrôle et la surveillance continue (rires ironiques à gauche et au centre), et il ne s'écoulait pas de jour que je n'eusse à plaider, à transiger, à chercher à convaincre des hommes loyaux et indépendants, que le suffrage universel avait nommés. (Exclamations à gauche.—Très-bien ! à droite.)

Ah ! vous me parlez des actes de l'Empire.

Est-ce que vous ignorez que la guerre de 1870 a été l'œuvre des oppositions ? (Bruyantes réclamations et rires à gauche et au centre.)

M. BERLET. C'est sans doute l'opposition qui a déclaré la guerre ?

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez écouter.

M. ROUHER. Est-ce que vous ignorez que la guerre a été causée et par les oppositions et par le journalisme ? (Rires à gauche et au centre.)

Vous avez nommé récemment un de vos héros, l'honorable M. Emile de Girardin ; lisez les colonnes de son journal, il a été le grand promoteur de la guerre de 1870, qui nous causait à nous une désolation profonde. (Exclamations et nouveaux rires à gauche.—Applaudissements à droite.)

Oui, j'y étais ; j'ai pu dire : *Quorum pars minima fui*.

Eh bien ! que disions-nous alors, en face de ce qui était une incontestable atteinte à l'indépendance de la France, alors qu'on plaçait sur la frontière d'Espagne un adversaire ou un rival ?

M. BERLET. Vous disiez que vous étiez prêts !

M. ROUHER. Je n'hésite pas à vous dire que vous vous trompez du tout au tout.

Un membre. C'est au *Journal officiel*.

M. ROUHER. Je suis prêt à suspendre mes explications et à vous permettre toutes les recherches que vous désirez faire dans les colonnes du *Journal officiel*.

Quand j'étais président du Sénat, à cette époque, on m'a dit : Oui, c'est la guerre. Et j'ai répondu : C'est déplorable !—On a ajouté : Nous sommes prêts, nous sommes absolument prêts !—Et j'ai répondu encore : Cela ne me console point !

Mais ces paroles ne m'ont point empêché, le jour où la guerre a été déclarée, de m'associer au sentiment de patriotisme, aux espérances de victoire qui agitaient tous les cœurs, parce que, à ce moment, il ne s'agissait pas de regarder en arrière, mais d'aller en avant. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

Oui, je me souvenais en ce moment de ce qui s'était passé en 1867, lorsque la question du Luxembourg s'est posée, et que nous l'avons conciliée et éteinte par un congrès européen. Je me souvenais, à propos de la guerre d'Espagne, que c'était une tentative vaine que de vouloir imposer à un pays un souverain étranger, et que le prince de Hohenzollern pouvait aller en Espagne.

M. GAMBETTA. Je demande la parole.

M. ROUHER... mais qu'à un jour donné il serait obligé de la quitter. Les choses se sont vérifiées, lorsque le roi Amédée a dû quitter le trône et rentrer en Italie.

Et maintenant vous vous croyez le droit d'attaquer avec tant de vivacité le passé de l'Empire, que vous connaissez peu...

Plusieurs membres à gauche. Nous ne le connaissons que trop.

M. ROUHER... dont vous déniez la puissance, la grandeur. Laissez-moi dire ce que vous avez fait !

Oui, il y a eu un moment désastreux dans ce pays ; il y a eu un moment où la victoire a déserté nos drapeaux, où la résignation a été un devoir patriotique, où il fallait faire comme on avait fait à Solferino, après la victoire de nos armes contre l'Autriche, comme on avait fait précédemment à Sébastopol, lorsque la Russie vaincue traitait, attendant des temps meilleurs et la fortune que nous voyons se développer aujourd'hui ! (Vives marques d'assentiments à droite et applaudissements.)

Et vous, qu'avez-vous fait ! Sans armées, sans puissance, sans troupes... (Interruption à gauche), pour finir ce que vous avez appelé "sauver l'honneur de la France" ? (Rumeurs sur les mêmes bancs.)

... Vous avez livré votre patrie.

M. BAMBERGER, avec vivacité. Je demande la parole.

M. ROUHER. Oh ! vous êtes dans votre droit !

Vous avez livré votre nation, à Orléans, dans l'Ouest, dans l'Est, dans le Nord...
Voix à gauche. Et Bazaine ?

M. ROUHER... dans des combats inégaux

dans lesquels les forces du pays devaient

s'éteindre et qui devaient se traduire, à un moment donné, par la perte de deux provinces et de cinq milliards. (Vives et nombreuses protestations à gauche et au centre.)

M. LATRADE. Et Sedan, vous en êtes responsable !

M. GALPIN. C'est le comble de l'impudence !

M. BERLET. L'Assemblée nationale vous a rendu responsable de la ruine et du démembrement de la France, et le pays a ratifié ce jugement !

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez ne pas interrompre, vous répondez.

M. ROUCHER. Je n'ai pas entendu l'interruption du représentant qui siège au haut de la salle, j'ai entendu celle de M. Latrade.

M. LATRADE. J'ai dit que vous étiez responsable de Sedan, du moins en partie.

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez ne pas interrompre un de vos collègues, M. Latrade ; vous n'avez pas le droit de le faire.

M. ROUCHER. Je ne partage pas les sévérités de M. le Président ; je ne trouve pas mauvais que vous vous soyez adressé à moi, mais à la condition de pouvoir vous répondre dans le silence de la Chambre.

J'ai été responsable personnellement, dites-vous ? Pourquoi ?

M. LATRADE. Oui, vous avez été responsable, en partie, de Sedan.

M. ROUCHER. Il y a eu un jour où les hommes de la République, ou plutôt de la Commune—je ne veux pas attaquer les hommes honnêtes de la République—ont croché des serrures, ont violé des secrétaires, ont visité des portefeuilles.

Toutes les choses qu'ils ont découvertes ont été publiées par les fascicules de la République.

Un membre. Pas toutes !

M. ROUCHER. On a trouvé un décret écrit de ma main qui mentionnait le retour de toutes les troupes du camp de Châlons sous les murs de Paris ; on y a trouvé un décret qui nommait le maréchal de MacMahon généralissime des armées au dedans et au dehors de Paris, qui est écrit de ma main, signé par l'empereur et contre-signé par le ministre de la guerre ; on y a trouvé une proclamation de M. le maréchal de MacMahon, s'adressant à ses troupes, et leur expliquant pourquoi il n'allait pas au secours du maréchal Bazaine, et cette proclamation était écrite de ma main. Tout cela a été inséré dans les fascicules que la République a publiés pendant le siège ; tout cela a été authentiqué par cette usurpation, par ce crime ou ce délit qui consiste à crocheter les serrures et à violer les secrétaires. (Approbation à droite.)

Il a été ainsi authentiquement constaté qu'après l'entrevue que j'avais eue à Châlons, l'armée de Châlons, revenue sous les murs de Paris, avait pour généralissime le maréchal de MacMahon, et concentrait ses forces autour de la capitale pour faire une résistance désespérée à l'ennemi. Ce n'est pas moi qui vous l'apprends ; prenez vos fascicules et ne m'interrompez plus. (Nouvelle approbation à droite.)

Où, la situation a été celle que je rappelle, et, comme toutes les responsabilités dans cette explication imprévue, mais suprêmes, doivent être définies, la vérité est que M. le maréchal de MacMahon s'est dirigé spontanément de Châlons et de Reims sur Metz à la réception d'un télégramme parti de Metz et signé par le maréchal Bazaine.

M. GAMBETTA. Lisez la lettre de Napoléon au major Burgoyne !

M. ROUCHER. C'est la déposition du maréchal de MacMahon que j'ai eu l'honneur de soumettre à la commission d'enquête.

Mais il y a plus encore, il y a les pièces saisies au Sénat le 4 septembre au soir, par M. Pelletan et par M. Glais Bizaïn, vos collègues au gouvernement de la défense nationale.

Voilà cet incident vidé.

Mais il reste un incident plus grand.

Je dis que, quand une nation a subi les douleurs de la défaite, le devoir de ceux qui la gouvernent n'est pas de continuer la résistance désespérée, impuissante, n'est pas de laisser immoler sur le territoire ses enfants et ses défenseurs dé-

sarmés ; je dis que, au 2, au 3, au 4 septembre, au 10 septembre, au lieu de lancer dans le pays cette forfanterie stérile et impuissante : " Pas un pouce de territoire, pas une pierre de nos forteresses. "

M. BERLET. Metz n'avait pas encore capitulé quand on a dit ces paroles !

M. EDOUARD LOCKROY. Laissez faire la théorie de la capitulation ! (Approbation à gauche.)

M. BERLET. Ne falsifiez donc pas l'histoire !

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez ne pas interrompre !

M. BERLET.—Je dis que Bazaine n'avait pas encore trahi, et que ceux qui engageaient à la capitulation de la France étaient des lâches. (Vive approbation à gauche.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY FILS. Il y en avait à l'armée de l'Est, si bien oubliée, qui n'avaient pas capitulé !

M. ROUCHER. Je n'ai point retenu l'interruption produite par la parole précipitée de l'honorable M. Berlet, mais j'ai entendu celle de M. Lockroy ; il dit que je fais l'histoire de la capitulation.

M. EDOUARD LOCKROY. Ce n'est pas la même chose !

M. BERLET. J'ai dit que Bazaine n'avait pas encore capitulé quand ont été prononcées les paroles que vous venez de rappeler !

M. ROUCHER. L'historique de la capitulation. . . .

M. EDOUARD LOCKROY. La théorie !

M. ROUCHER. Je vais répondre à la théorie, je commence par l'historique.

L'historique de la capitulation, il faut le demander au Gouvernement de la défense nationale.

*A droite. Très-bien ! très-bien !
(La fin au prochain numéro.)*

A NOS CORRESPONDANTS

A M. G. H. D. G.—Votre romance débute ainsi :

*J'aime le soir avec ses chants d'ivresse,
J'aime le bruit de l'onde enchanteresse,
Fuyant au loin sur un lit rosailleux ;
J'aime les flots aux sourcils orgueilleux,
J'aime le bois et ses toits de verdure,
J'aime l'oiseau dont la riche parure,
Pareille aux feux du bel astre du jour,
Ranime en moi de doux espoirs d'amour ;
Mais surtout ce que j'aime avec un doux délire,
C'est ton cœur généreux où s'enivre ma lyre !*

La plus " riche parure " d'oiseau, fût-elle " pareille aux feux du bel astre du jour, " est-elle susceptible de ranimer " de doux espoirs d'amour ? " A-t-elle quelque chose qui puisse échauffer même le plus inflammable jeune homme ? Nous ne le croyons pas.

Et cette expression : " où s'enivre ma lyre, " n'est-elle pas impropre ? Une lyre enivre, mais elle reste toujours sobre. Du moins, c'est notre sentiment. Que M. G. H. D. G. nous convainque que nous sommes dans l'erreur, et nous publierons toute sa romance. A. B. L.

NOS GRAVURES

LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE

L'Espagne est en fête depuis le 23 janvier, jour du mariage d'Alphonse XII avec sa cousine, la princesse Mercédès de Montpensier. Dans un précédent numéro, nous avons publié un dessin représentant la cérémonie de la demande de la main de la princesse à Séville. Nos dessins d'aujourd'hui représentent, l'un la cérémonie du mariage à l'église d'Atocha, l'autre la chambre nuptiale des jeunes époux au palais.

Inutile de dire que ces fêtes avaient attiré à Madrid une affluente d'étrangers et d'habitants de la province. Le 23 au matin, elles ont commencé par la *Diana*, exécutée par les musiques des différents corps de troupe en garnison dans la capitale. Naturellement, le grand événement de la journée a été la cérémonie du mariage, que le temps a favorisée admirablement.

Dans la ville entière, toutes les maisons étaient décorées, pavoisées à la mode espagnole, avec des bandes aux couleurs nationales couvrant les balcons et les frises, ornementation du plus heureux effet. Partout des préparatifs d'illuminations. Aux

établissements publics et aux palais des grands d'Espagne, riches tentures de velours, avec les emblèmes royaux, les armoiries d'Espagne et celles de la haute noblesse, mêlés aux tapisseries somptueuses. Le coup-d'œil était vraiment merveilleux sur tout le parcours suivi par le cortège pour aller du palais à l'église : la calle Mayor, la Puerta del Sol, la calle de Alcalá, le Prado, à l'extrémité orientale duquel est située, près de l'Observatoire et de la gare du Midi, l'église d'Atocha où, comme le veut la tradition, a eu lieu la cérémonie.

Cette église, de dimensions assez restreintes, était richement décorée. Les murs de la nef étaient recouverts de tentures en velours rouge ; au centre se détachait un écusson brodé en relief avec les armes des familles de Bourbon et d'Orléans. L'autel était orné d'une nappe en soie et or. Des tribunes, au nombre de seize, avaient été construites des deux côtés de la nef pour recevoir les invités qui y étaient placés dans l'ordre suivant, à partir de l'autel : côté gauche, corps diplomatique étranger, dame d'honneur de la reine, commissions des Chambres, commission des tribunaux, délégation de la Grandesse, personnes attachées à la famille royale, officiers du palais, représentants de la presse espagnole ; côté droit : ministres, corps diplomatique en résidence à Madrid, capitaines-généraux, directeurs des différentes armes et capitaine-général de la Nouvelle-Castille, gouverneur de Madrid, commissions de la municipalité et de la députation provinciale, secrétaire de l'intendance du palais, représentants de la presse étrangère.

La famille royale arriva dans l'ordre suivant : les jeunes infantes, puis le roi et son père suivis des ministres et des hauts dignitaires du palais. Un moment après, l'infante Mercédès fit son entrée en compagnie de la princesse des Asturies, qui devait lui servir de marraine, en remplacement de son aïeule la reine Christine, retenue au palais par une indisposition. L'infante, d'une figure sympathique et gracieuse, portait une magnifique robe de satin blanc, richement garnie en dentelles de point d'Alençon et de fleurs d'orange. Un voile en dentelle, un collier de perles, de riches pendants et un magnifique diadème en perles et diamants complétaient sa toilette vraiment charmante.

A midi, la cérémonie commençait, et la bénédiction nuptiale a été donnée par le patriarche des Indes, Mgr Benavides, qui, entouré du clergé de l'église, était allé recevoir l'infante à la porte. Après un *Te Deum* qui fut chanté à l'issue de la messe, le cortège se mit en marche pour rentrer au Palais. En tête allaient timbaliers et clairons, hérauts d'armes, palefreniers tenant en laisse de magnifiques chevaux, employés des écuries, voitures conduisant les grands d'Espagne et les ambassadeurs ; trente-deux voitures du Palais, dont cinq étaient occupées respectivement par les personnes suivantes de la famille royale : l'infante Christine, les jeunes infantes, le duc et la duchesse de Montpensier, le roi don Francisco de Asis et la princesse des Asturies ; puis, précédant le carrosse du roi, venait une voiture vide attelée de huit chevaux, prête en cas d'accident à la voiture royale et appelée, à cause de cela : *coche de respeto* ; enfin, la voiture royale, superbe, surmontée de la couronne, attelée de huit chevaux magnifiques avec harnachement écarlate et or et panaches blancs.

Un mot maintenant sur l'église d'Atocha.

L'église, ou plutôt la chapelle de Notre-Dame d'Atocha, sanctuaire privilégié des Madrilènes à cause de la madone qui y est l'objet d'une vénération particulière, est en même temps le musée des trophées militaires, des drapeaux conquis par les armées espagnoles. Elle a été restaurée et décorée avec goût par Ferdinand VII et comblée de présents par la reine Isabelle. Elle a toujours été favorisée par la famille royale, qui s'y rend tous les samedis pour entendre le *Salve*. Les seuls objets qui attirent l'attention sont : un élégant maître-autel construit par ordre de Ferdinand VII, de jolis retables et quelques tableaux.

La chambre nuptiale est une magnifique pièce, dont le plafond d'azur est encadré par une voussure ornée d'Amours qui portent, dans des médaillons, soit les armes du roi, soit le chiffre entrelacé des jeunes époux. La richesse du mobilier passe toute expression. Le lit est un monument, avec ses rideaux somptueux tombant d'un dais que surmonte la couronne royale. Une des curiosités de ce lit est sa couverture en tapisserie espagnole, qui a été fabriquée dans la manufacture de tapisserie de Madrid, sous le règne de Charles III, pour le lit nuptial du roi d'Espagne. Le roi Alphonse, pour la circonstance, venait de la faire restaurer dans la même manufacture.

Le soir du mariage, illuminations grandioses et fort élégantes, au Prado surtout, où la fontaine de Cybèle avait reçu une ornementation ingénieuse ; éclairage électrique de la Puerta del Sol par des appareils qui font le plus grand honneur à l'un des ingénieurs français.

Les fêtes ont continué le lendemain par un *Te Deum* chanté à l'église San Isidoro, une grande réception officielle au palais, réceptions dans les ambassades, feu d'artifice au Prado.

Puis a eu lieu la grande course de taureaux, la grande attraction de ces cinq jours de fêtes. Elle s'est faite avec éclat, sous les auspices de l'ayuntamiento et de la Grandesse, et dans la forme des anciennes courses du moyen âge, qui ne se donnent plus que dans les grandes occasions, avec les caballeros en plaza, c'est-à-dire les cavaliers armés de la lance, courses des plus intéressantes, mais aussi les plus dangereuses. Elles n'en sont que plus recherchées, en raison de leur rareté ; aussi Philippe IV en fit donner une à la Plaza Mayor en l'honneur de Charles Ier, roi d'Angleterre ; Ferdinand VII renouvela cette fête en 1833, à l'occasion du Juramento en l'honneur d'Isabelle II.

C'est par une représentation de gala et par une grande retraite militaire, exécutée le 28 janvier par les différentes musiques de la garnison, qui se sont terminées les fêtes. Puis le roi, après avoir reçu en audience de congé les ambassadeurs extraordinaires venus à Madrid pour assister à son mariage, s'en est allé avec la reine au château du Pardo, d'où il ne reviendra que le 14 février, pour ouvrir, le 15, la seconde législature.

CENDRILLON

—Qui es-tu, jeune fille, et que fais-tu près de ce foyer solitaire ?

—Je suis Cendrillon. Je garde le logis et je prends soin du ménage.

—Tu fais bien, jeune fille. Laisse aux coquettes le souci de briller dans les fêtes mondaines ; reste toujours l'active et douce ménagère. Elles auront leur châtiment, tu auras ta récompense.

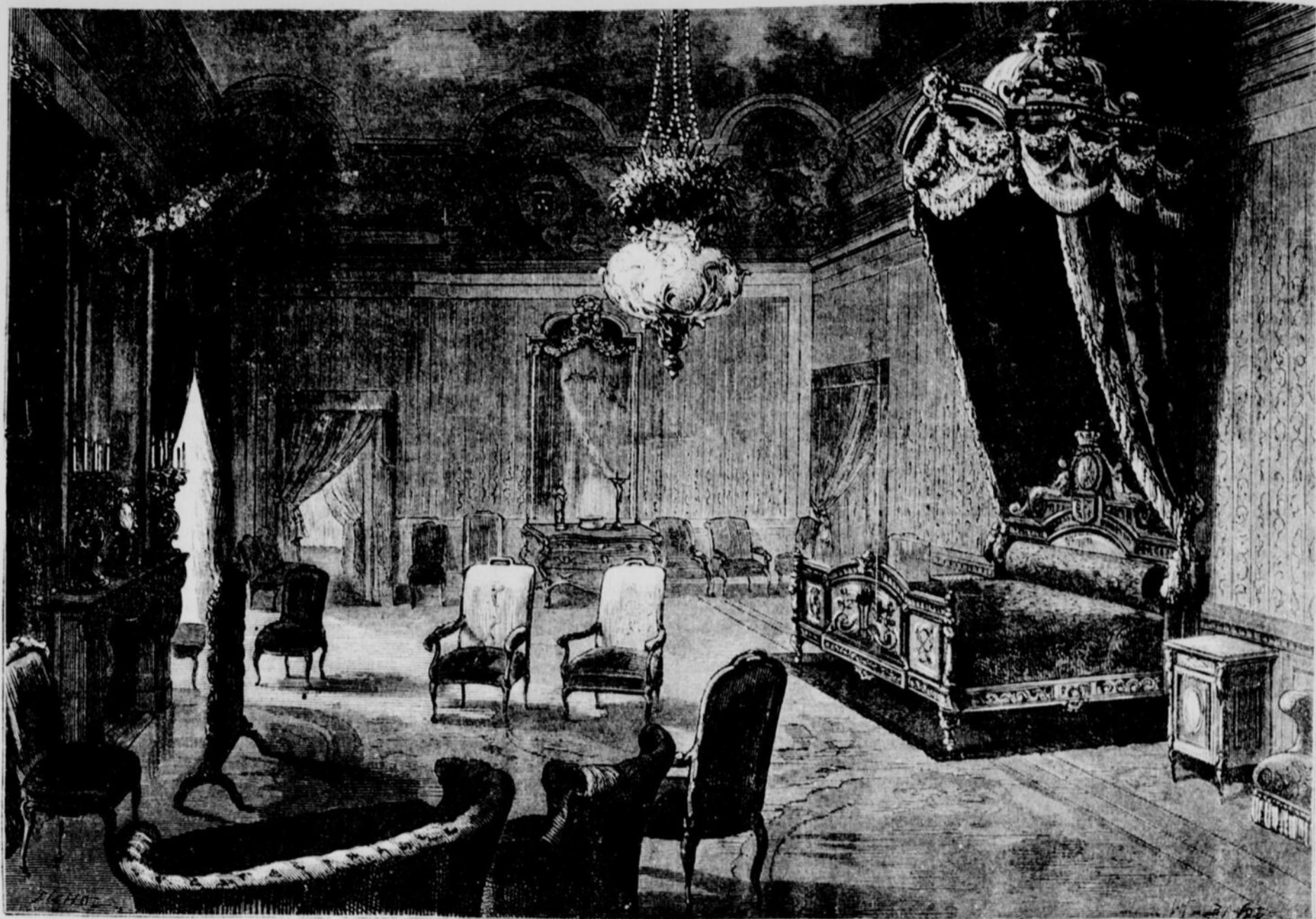
Voilà, résumé en quelques mots, tout ce conte délicieux de Cendrillon qui a charmé notre enfance. Sa morale est consolante ; si nos jeunes lectrices la comprennent, elles préféreront à toutes les autres les joies tranquilles du foyer et les paisibles affections de la famille.

LE COUVENT DU SACRÉ-CŒUR

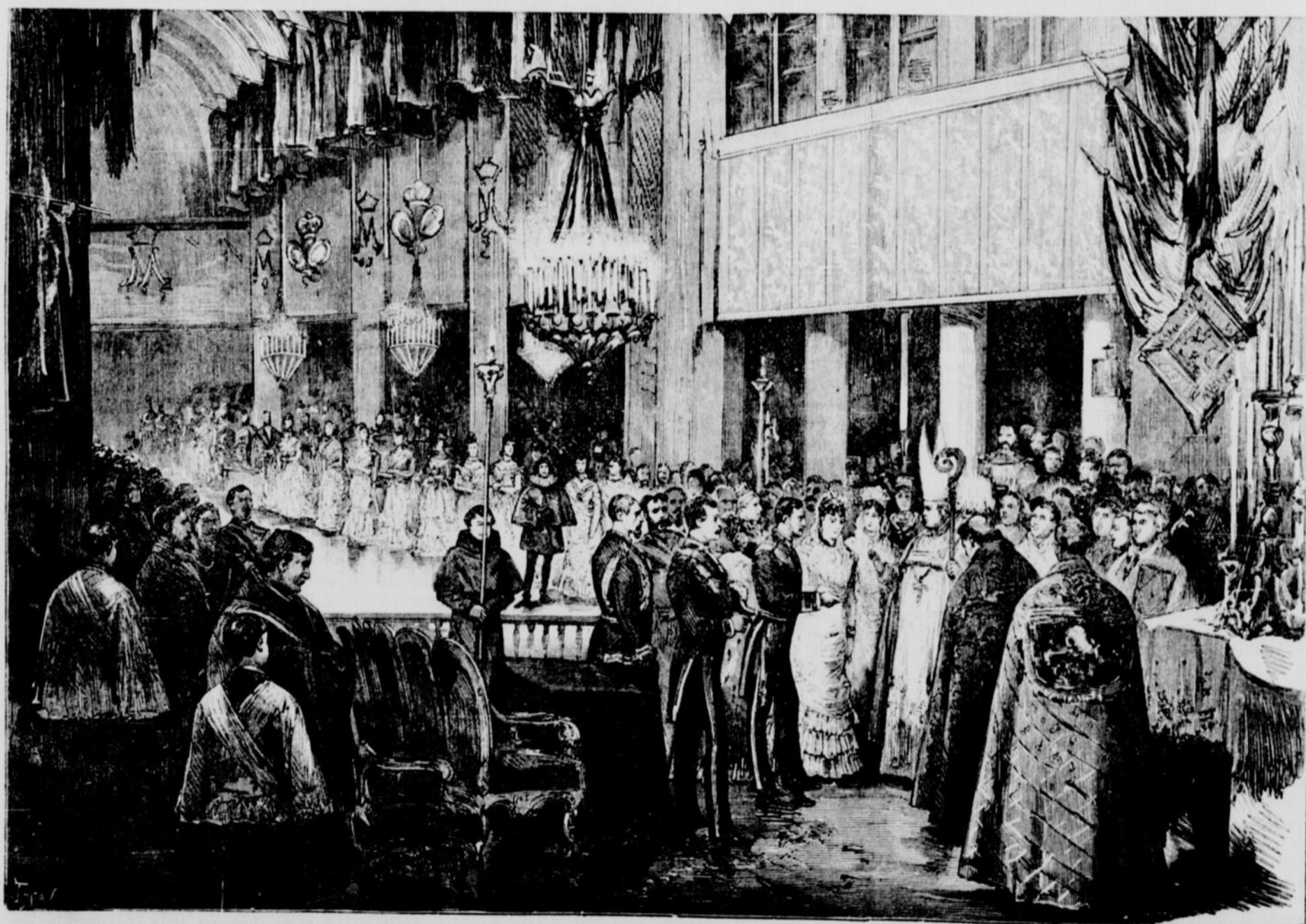
Par une belle après-midi d'été, suivez, ami lecteur, la route poussiéreuse qui conduit en zig-zags perpendiculaires de Montréal au pont Vinet. Au lieu de vous engager sous les arcades de l'interminable pont de bois, prenez à droite le dernier détour qui longe la rive sud du fleuve. Vous apercevez tout à coup, à demi caché sous le massif des arbres, un édifice au style noble et gracieux. C'est le couvent du Sacré-Cœur. C'est là que des religieuses, appartenant aux meilleures familles du vieux monde, enseignent la vertu et les lettres à une centaine de jeunes filles du Canada et des parties les plus reculées des États-Unis.

Tout près, un édifice modeste sert d'école gratuite pour les filles pauvres.

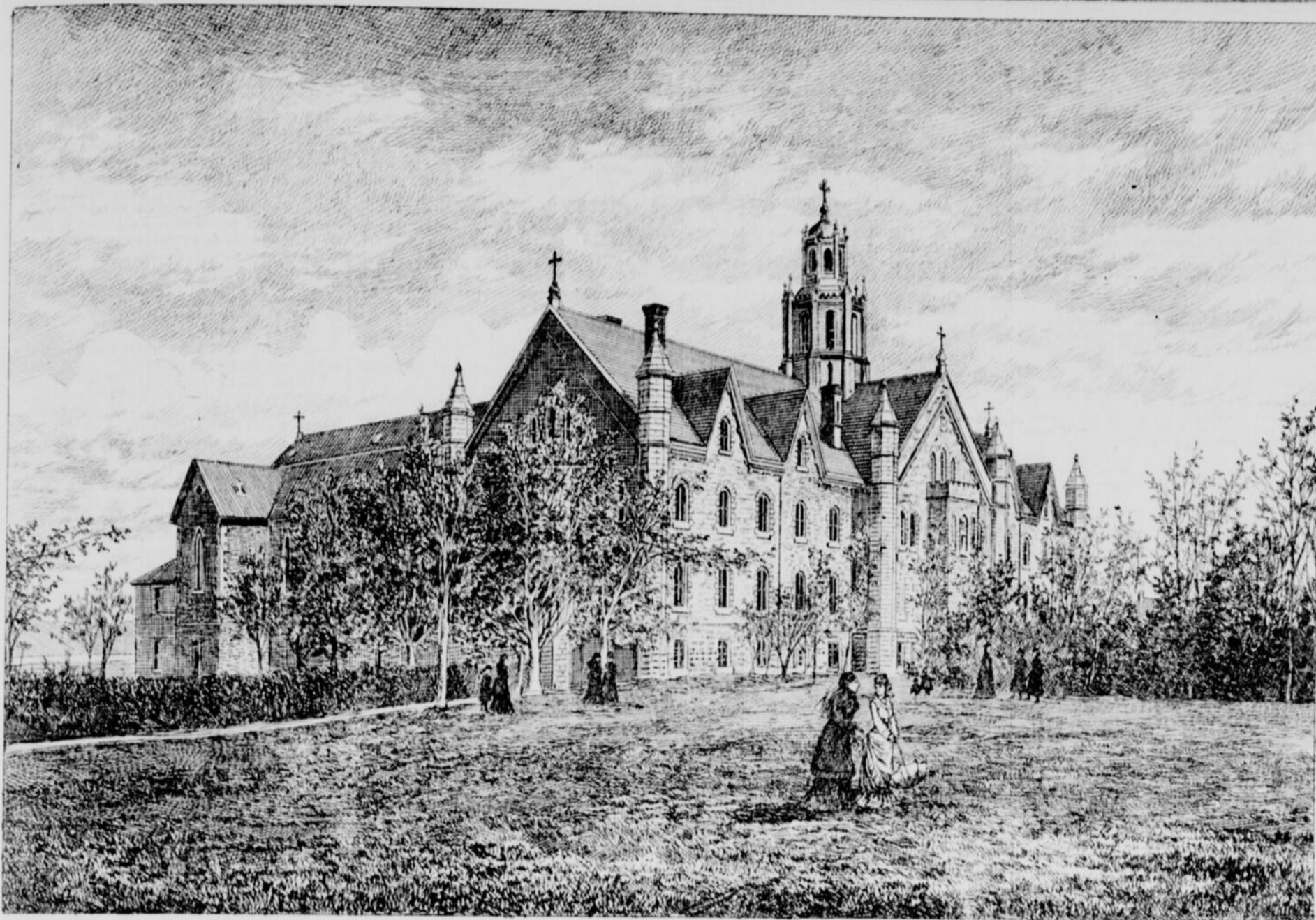
De l'autre côté, perçant les bouquets de verdure, quelques croix indiquent le lieu où dorment du dernier sommeil les religieuses qui ont fourni leur humble et utile carrière.



LA CHAMBRE NUPTIALE DANS LE PALAIS ROYAL, MADRID



LE MARIAGE DU ROI ALPHONSE XII AVEC LA PRINCESSE MERCÉDÈS DANS L'ÉGLISE DE L'ATOCHA, À MADRID



LE COUVENT DU SACRÉ-CŒUR AU SAULT-AUX-RÉCOLLETS



LE CZAR RENDANT A OSMAN PACHA SON SABRE

ORIENT

I

Comme le vin bouillonne au sortir de l'amphore,
Et sans Charles Martel sous les murs de Poitiers,
Hélas ! c'en était fait de l'Europe chrétienne,
De ses temples béni, de ses princes altiers.

Et ce fut une lutte héroïque et sanglante
Entre la foi du Christ et les lois du Coran.
Et l'on crut que l'Eglise altérée et croulante
Allait tomber meurtrie aux pieds du conquérant.

Et sans Sobieski sous les portes de Vienne,
Et sans Charles Martel sous les murs de Poitiers,
Hélas ! c'en était fait de l'Europe chrétienne,
De ses temples béni, de ses princes altiers.

Ils ont sauvé l'Europe, et de ce vaste empire
Ne restent maintenant que des membres épars.
Avant longtemps, Stamboul, qui pleure et qui soupire,
Ne verra plus le Turc rôder sur ses ramparts.

II

Car les Turcs ont fini leur superbe épopée.
Là-bas, dans les déserts, leurs guerriers sont couchés ;
Leurs fils, sur la charrie ou sur le faix penchés,
Ne peuvent soulever leur héroïque épie.

Des rives du Bosphore au rocher de Centa,
Les ravins ignorés et les fiers promontoires
Sont enor tout remplis du bruit de leurs victoires,
Que l'écho d'un grand siècle aux suivants raconta.

Il dort et pour longtemps le puissant cimetière
Qui pendant deux cents ans fit courber tant de rois,
Quand Mahomet, trouvant deux continents étroits,
Pour témoin de ses coups voulut prendre la terre.

Bientôt sur les débris d'un empire puissant,
Que ne peut protéger l'ombre du grand prophète,
Les chrétiens, conviés comme pour une fête,
Vont plonger dans les flots la corne du Croissant.

SAINT-JULIEN.

Juin 1877.

LE MIRACLE

DU 16 SEPTEMBRE 1877

X

(Suite)

A la demande des roses, Bernadette, on s'en souvient, était rentrée jadis les mains vides... Mais voici que, sur l'autel, la sainte bergère a aujourd'hui son tablier tout plein de roses, et que ses mains virginales les répandent à profusion devant elle. Et, comme aux roses il faut un parfum, voici encore que, devant la pierre du sacrifice, un miracle vient de s'épanouir, embaumant toutes les âmes, et répandant toute bonne odeur sur la mémoire vénérée du serviteur de Marie.

La Vierge avait souri autrefois comme pour promettre les noces après cette vie, en la saison du printemps éternel... Le vœu du curé Peyramale était maintenant exaucé, et Notre-Dame de Lourdes avait tenu la promesse que renfermait son sourire.

Arrêtons-nous un instant et appliquons, à ce fait d'ordre surnaturel et à ce symbolisme mystique, la simple logique de la raison.

Si, en rendant la santé à Mme Guerrier, Notre-Dame de Lourdes n'avait point eu le dessein formel de préciser d'une façon éclatante le sens manifeste qui frappe tous les esprits, et de mêler à cette guérison le souvenir de son serviteur, n'est-il pas évident qu'elle eût choisi un autre moment que ce neuvième jour demandé à l'avance, une autre lieu que cette chapelle significative, une autre circonstance que cette dernière messe de la neuvième célébrée par l'intime ami ? Elle eût choisi la veille, le lendemain ou toute autre date ; la Grotte, la Piscine ou même une autre chapelle de la Basilique, faisant à un autre prêtre la grâce de dire la messe à l'heure et à l'endroit du miracle. Mais il semble qu'elle ait expressément voulu que le temps, le lieu et le prêtre signifient le même nom et donnassent en toute clarté la réponse si instamment sollicitée. Et, sous l'action de sa volonté toute-puissante, tous les détails de l'événement, se faisant écho et reflet l'un à l'autre, proclamaient et faisaient ressortir la même vérité.

Non ! non ! de pareilles concordances et de semblables rapprochements ne sont point un concours fortuit du hasard, ni un vain jeu de l'esprit. Ces délicates harmonies, ces détails exquis, si soigneusement combinés par celui qui dirige tout, dénotent aussi manifestement cette main divine, que les agencements d'une montre et le mouvement des aiguilles dénotent l'action d'un horloger. Ces circonstances sont le langage même de Dieu, s'adressant aux hommes, langage à la fois clair et énigmatique, comme celui des paraboles qu'il faisait jadis entendre aux foules assemblées sur les rives du lac de Génésareth ou sur les places de Jérusalem. L'âme naïve écoute, comprend et adore. "A vous, disait le Seigneur à ses disciples, il a été donné de connaître les mystères du royaume de Dieu ; mais à ceux-ci non pas. Ils ont des yeux, et ils ne voient point. Ils ont des oreilles, et n'entendent point."

Et voilà pourquoi, en présence de tout fait miraculeux, de tout acte de la puissance divine, il est nécessaire d'ouvrir le regard et d'avoir l'oreille attentive, c'est-à-dire d'en examiner avec soin et d'en méditer pieusement toutes les circonstances, afin d'en mettre à profit l'enseignement, après en avoir saisi le sens véritable.

Vous souvenez-vous donc, dans la Genèse, de ce bel épisode biblique, où il est raconté comment Eliézer, s'en étant allé en Mésopotamie, vers la cité de Nachor, chercher une épouse pour le jeune Isaac, il s'arrêta au bord du puits qui est à l'entrée de la ville. Puis il tourna son cœur vers Dieu, et dit ces paroles :

"Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, venez aujourd'hui à mon aide, je vous en conjure, et que mon maître Abraham trouve grâce devant vous. Me voici près de ce puits, et les filles de la ville vont sortir pour aller y puiser de l'eau. Faites, ô mon Dieu, faites que celle à qui je dirai : "Inclinez votre urne pour que je boive," et qui me répondra : "Non-seulement je veux que vous buviez, mais je veux encore donner à boire à vos chameaux ;" que celle-là soit celle que vous avez préparée à votre serviteur Isaac, et, par ce signe, je comprendrai que mon maître Abraham a trouvé grâce devant vous.

"Il n'avait pas fini de parler, et voilà que, portant sur son épaule un vase à puiser de l'eau, paraît Rebecca... Elle descend, remplit son vase, et va s'en retourner, quand Eliézer se présentant :

"—Voudriez-vous, lui dit-il, me donner un peu de votre eau, car j'ai soif ?

"—Buvez, seigneur.
—Et la jeune fille, s'empressant d'abaisser l'urne qui était sur son épaule, la penche sur son bras, pour lui présenter à boire.

"Et quand il eut fini :
—Je veux encore, ajouta-t-elle, puiser de l'eau pour vos chameaux, afin que tous puissent boire jusqu'au dernier...
—Eliézer l'avait contemplée en silence, attentif à l'arrêt que rendait le Seigneur. Cependant, il tirait de ses sacs des boucles d'or et des bracelets d'un grand poids.

"Et quand les chameaux eurent bu :
—De qui êtes-vous la fille ?...
—Je suis la fille de Bathuel, fils de Melcha : mon grand-père est Nachor...
—Eliézer se prosterna, adora le Très-Haut et s'écria :

"—Béni soit le Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, qui l'a comblé de sa grâce et de sa vérité, et qui m'a conduit tout droit à la maison de son frère."
A cette concordance parfaite entre la prière de son cœur et le signe demandé qui s'accomplissait à la lettre, Eliézer avait reconnu la très-claire réponse du Seigneur Dieu, et la faveur dont jouissait son maître Abraham.

Ainsi faisons-nous, nous aussi, car le Dieu de ce temps reculé est le même Dieu qu'aujourd'hui. Il se nomme l'Eternel, et maintenant comme alors, il répond de même manière au cœur droit de ceux qui l'implorent.

Reprenons notre récit.
Invoquée dans les circonstances que nous venons de raconter, Notre-Dame de Lourdes avait accordé une grâce complète. Mme Guerrier était totalement guérie.

Elle avait prié pour demander. Elle pria pour remercier.

Puis elle se leva, calme, sereine, sans la moindre surexcitation physique ou morale, mais toute rayonnante encore du contact divin. Et, se tournant vers son mari, elle lui dit :

"Mon ami, donne-moi ton bras... Descendons !"

M. Guerrier ne pouvait croire à un tel prodige. Tout ce qui se passait sous son regard lui paraissait impossible. Il lui semblait faire un céleste rêve. Et son inexprimable joie était traversée par la terreur de voir tout-à-coup s'évanouir ce beau songe. "Elle va tomber," pensait-il.

Et dans son trouble, il voulut faire avancer les porteurs.

"Non pas ! non pas ! lui dit l'abbé Martignon, le rappelant au sentiment de la réalité, réalité miraculeuse et divine. Laissez-la marcher."

Et alors, encore tout tremblant, M. Guerrier lui offrit son bras.

Elle le prit ; et sans rien dire, le pressa un instant sur sa poitrine. Cette muette étreinte exprimait mieux que toute parole le souvenir de peines passées et l'immensité du bonheur présent, bonheur de l'épouse, bonheur de la mère, bonheur des enfants et de toute la famille à qui elle pensait en ce moment. De ce cœur, de ces deux cœurs, qui n'en faisaient qu'un, montait vers Dieu et vers la Vierge Très-Sainte un incommensurable élan de reconnaissance.

D'un pas plus assuré que celui de son mari, Mme Guerrier franchit les deux marches de la chapelle et traversa le bas de la nef. Les pèlerins de Marseille remplissaient l'église, célébrant par leurs chants la toute puissance de Notre-Dame de Lourdes, sans se douter que, tout à côté d'eux, dans une chapelle latérale, au milieu du silence d'une messe basse, cette puissance venait d'éclater.

En sortant de la Basilique, la paralytique guérie descend avec la plus grande aisance les vingt-cinq degrés du grand escalier de pierre, au bas duquel stationnait la calèche.

Le cocher, dans sa stupeur, regardait ce spectacle et demeurait immobile. Sur un signe de M. Guerrier, il approcha la voiture et ouvrit la portière.

"Non, dit Mme Guerrier, je veux aller à la Grotte.
—Oui, sans doute, répond le mari : nous allons faire le chemin en voiture.

—Point du tout. Je veux m'y rendre à pied, à ton bras."

L'abbé Martignon se penche à l'oreille de M.

Guerrier, et de cette voix éteinte qui n'est qu'un souffle, il lui fait entendre la parole de la foi :

"Elle est guérie. Laissez-la faire."

On la laisse faire. Et tous ensemble descendent à la Grotte, en suivant les lacets Peyramale.

A la Basilique, devant l'autel, elle avait fait sa première action de grâces.

A la Grotte, devant la statue de Marie, elle fait la seconde.

Sans aide, sans appui, sans aucun secours étranger, elle met les deux genoux en terre et se prosterne. Puis elle se relève, va boire un verre d'eau à la Source miraculeuse, et se dirige ensuite vers la Piscine où l'on plonge les malades. Elle voulut s'y plonger guérie ; et tout son être y puisa une force nouvelle et comme une agilité plus vive dans le jeu des articulations.

Elle tint à parcourir à pied le chemin qui conduit à la ville. Devant eux, marchant au pas, la calèche les précédait.

A mi-route environ, l'abbé Martignon demanda grâce, non pour elle, mais pour lui.

"Madame, dit-il, je vous en prie, n'allez pas si vite... Vous êtes guérie, vous, ajouta-t-il en souriant ; mais moi, je ne le suis point ; et je vous avoue que je n'en puis plus. Par charité pour moi, montons en voiture."
—Volontiers, répondit-elle.

Et, d'un pied léger, elle s'élança, alerte et vive, et gravit sans effort le marche-pied.

La calèche traverse Lourdes ; mais, arrivée un peu au-dessous de l'ancienne église, elle quitte tout à coup la route ordinaire et tourne par la rue de Langel. Le cocher se trompait-il donc de chemin ?

Il suivait le bon chemin, au contraire, et obéissait à l'ordre de Mme Guerrier. Il s'arrêta à l'endroit qu'on lui avait indiqué.

Mme Guerrier descendit avec son mari et l'ancien curé d'Alger ; et, passant par un grossier et rapide escalier de bois, elle pénétra dans la crypte d'une église inachevée.

Là se trouvait un tombeau, encore sans inscription. Elle trempa ses doigts dans un bénitier, et, avec une branche de laurier qui y était déposée, elle jeta sur cette tombe quelques gouttes de l'eau sacrée.

Puis elle s'agenouilla et pria au-dessus des restes vénérés du serviteur de Marie : le grand curé Peyramale.

Et ce fut là sa troisième action de grâces.

Pendant la semaine qui avait suivi la mort de Mgr Peyramale, aucun pèlerinage n'était apparu dans la ville en deuil. Ce fut en ce même jour, en ce jour de gloire, que vint prier devant ce tombeau le premier pèlerinage, celui de la catholique Marseille, qui avait fait la veille son entrée à Lourdes, portant en tête de sa procession la bannière de Notre-Dame de la Garde. De sorte que, par une coïncidence frappante, la première couronne lointaine, déposée sur ce épulère, porte la date même de l'événement que nous venons de raconter : *Les pèlerins marseillais, 16 septembre 1877* (1).

Accompagnés de leur ami le chanoine Martignon, M. et Mme Guerrier rentrèrent enfin au logis, en cette habitation de M. Lavigne, où elle était arrivée la veille, en proie depuis plusieurs années à une incurable paralysie.

Quel étonnement et quelle joie éprouvèrent leurs hôtes ? Il leur semblait que ce fut une bénédiction pour leur propre maison. Avec quelle émotion ils entendirent, détail par détail, le récit de ce qui venait de se passer ! Et comme ils comprenaient, avec l'intelligence et le cœur, les merveilleuses coïncidences qui donnaient à ce miraculeux événement sa particulière physionomie !

"Madame, dit M. Lavigne après avoir tout écouté, savez-vous où vous êtes et en quel lieu précis la Providence vous a conduite, afin que, étant partie tout à l'heure de cette maison, entièrement paralytique, vous y rentriez maintenant entièrement guérie ?

—Je ne sais, répondit-elle en le regardant d'un air étonné.

—Vous êtes dans la maison qui était le Presbytère de Lourdes, à l'époque des apparitions. Et vous habitez la salle où M. le curé Peyramale interrogea pour la première fois Bernadette, et où il regut de sa bouche les ordres de la sainte Vierge."

A cette suprême coïncidence, à cette dernière lumière sur l'action de la Providence et sur son intention en ces événements, il y eut comme un frémissement dans ce petit groupe. La clarté devenait si vive qu'elle semblait un rayonnement.

Tous gardèrent le silence et chacun demeura pensif.

XV

M. et Mme Guerrier passèrent encore quelques jours en ces lieux bénis. Ils ne voulurent point s'en aller brusquement emportant le bienfait, et préférèrent remercier longtemps au lieu même où ils l'avaient reçu.

Puis ils reprirent le chemin de Saint-Gobain, le chemin de la maison paternelle.

Le voyage fut rapide et sans fatigue.

Une lettre de M. Guerrier, que nous avons sous les yeux, contient des détails auxquels nous voulons laisser toute leur saveur :

"Que je vous retrace, seulement en courant, écrit-il, le prodigieux étonnement du frère aîné de ma chère femme, Hector Biver, qui nous attendait à la gare de Paris, lorsqu'il vit sa sœur descendre seule du wagon, prendre son bras et

(1) Villefranche de Lauragais. Tours, le Rouergue, le Piémont, vinrent, les jours suivants, dire devant ce tombeau les prières de l'Eglise.

gagner avec lui la voiture ; sa complète stupefaction, lorsque nous fûmes arrivés chez lui, et qu'elle gravit tout naturellement et sans effort l'escalier qui conduit à son appartement ; l'ébahissement et les yeux mouillés de larmes de ses domestiques, qui avaient, dix jours auparavant, monté et descendu avec tant de précautions ma pauvre Justine, alors si malade.

"Le lendemain nous étions à Chauny. Son frère plus jeune, Alfred Biver, directeur de la manufacture de Saint-Gobain, nous attendait à la station, plein d'anxiété, d'inquiétude et de trouble ; car, malgré les lettres et les dépêches, il ne pouvait pas croire. Vainement il était prévenu. Quelle ne fut pas sa surprise quand ma bien-aimée femme s'élança dans ses bras ; surprise dont il ne pouvait pas revenir, et qui lui arrachait d'incessantes exclamations durant tout le temps que mit la voiture à parcourir les 14 ou 15 kilomètres qui séparent Chauny de Saint-Gobain. Nous allions vite, les chevaux brûlaient le pavé ; nous avions hâte d'arriver. Que ce parcours nous parut long !

"Enfin, voici la maison ! Nous arrivons, il était cinq heures du soir. Nous apercevons toute notre famille : grands et petits, sœurs, belles-sœurs, neveux et nièces, et surtout nos chers petits, ils étaient tous accourus à la porte, le cœur bouleversé, avides de voir, de se convaincre, de boire à longs traits le bonheur dont nous étions inondés.

"Ah ! lorsqu'ils virent leur mère, leur tante, leur sœur, sortir seule de la voiture et s'avancer vers eux, ce fut un tableau comme n'en saurait peindre nul pinceau humain. Quelle joie ! quelles douces larmes ! quelles étreintes ! La mère de notre Justine était là, ne pouvant se lasser d'embrasser cette fille que Notre-Dame de Lourdes rendait à sa tendresse, et lui envoyait debout, marchant d'un pas ferme, guérie.

(La fin au prochain numéro.)

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'Assises de Vaucluse : Un garde jeté dans le Rhône par un braconnier.

Le 13 octobre dernier, vers huit heures du soir, un cultivateur de l'Île-d'Oiselet, petite commune du département de Vaucluse, se présentait à la caserne de gendarmerie la plus voisine, et racontait en ces termes le drame dont il venait d'être témoin :

Ce soir, dit-il, au coucher du soleil, j'étais dans mon champ, près du Rhône, quand j'entendis un cri : "Aie ! Aie, au secours !" Je regardai de tous côtés, prêtant l'oreille, mais ne voyant dans le voisinage qu'un de mes voisins qui labourait, je me remis tranquillement à mon travail.

Dix minutes se passèrent. Tout à coup, à cent mètres de moi, sur la lisière d'un petit bouquet de bois, un craquement de broussailles éveilla de nouveau mon attention. Je levai la tête : un individu courbé vers le sol semblait remuer et tirer à lui un objet que je ne pouvais voir distinctement.

Au bout d'un instant, cet individu se redressa et éleva entre ses bras, tout droit, ce qu'il traînait. C'était le corps d'un homme, un cadavre, car il me sembla alors absolument inerte. L'inconnu chargea ce corps sur ses épaules, et, lentement, péniblement, s'achemina vers le Rhône. Je restai immobile, comme cloué sur place par la stupeur et l'horreur. Un instant, il me sembla que le corps s'agitait, et que celui qui était ainsi traîné au bord du fleuve n'était pas tout à fait mort. J'essayai de crier : cela me fut impossible. Alors, je me mis à courir de toutes mes forces, mais quand j'arrivai près du Rhône, le malheureux venait d'être précipité dans le fleuve.

A ce moment, il se passa une chose terrible. Je vis avec certitude la victime se rouler dans les flots, les mains se tordre et s'étendre comme pour nager ; des cris inarticulés sortaient de la bouche. Je parvins à comprendre un seul mot : "Monstre ! Monstre !" puis tout fut fini, et le cadavre s'abîma dans le Rhône.

L'auteur de ce meurtre abominable avait pris la fuite immédiatement après avoir jeté dans le Rhône le malheureux qu'il traînait vivant après lui. Mais les charges les plus graves ne tardèrent pas à se concentrer sur la tête d'un braconnier redouté nommé Auguste Combe.

Les présomptions devinrent même si accablantes, que cet individu fut arrêté la nuit même, dans la maison d'un de ses amis. Le témoin oculaire de l'assassinat reconnu, d'une manière absolue, l'homme qu'il avait pu suivre pour ainsi dire pas à pas, bien qu'à une distance relativement considérable.

Quant à la victime, c'était un vieux et brave garde, nommé Delord, au service d'un propriétaire du pays, M. de la Villière.

Delord, en tournée sur les terres riveraines du Rhône qui étaient confiées à sa surveillance, avait aperçu Combe à l'affût. Il s'était dirigé vers ce misérable pour lui dresser procès-verbal, mais le bra-

connier s'était précipité sur lui, l'avait pris au cou et l'avait serré jusqu'à suffocation complète. On sait ce qui arriva ensuite.

Combe a comparu devant la Cour d'assises de Vacluses.

Le meurtrier, qui avait eu déjà avec le malheureux gardé de nombreuses difficultés, et qui lui avait crié un jour dans le patois pittoresque du pays : "Te farai peta!" (je te ferai crever), s'est décidé à faire des aveux complets.

Ce sont ces aveux, sans doute, qui lui ont sauvé la tête : Combe, reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

NÉCROLOGIE

Samedi, le 23 février, Montréal a perdu dans la personne de M. William Workman un de ses citoyens les plus entreprenants et les plus intelligents. C'était un de ses hommes d'affaires qui ont le plus contribué aux progrès de notre ville.

M. Workman a été longtemps un des associés de la maison Frothingham & Workman. C'est lui qui a fondé la banque d'Épargne de la Cité et du District, et il en a été le premier président. Il s'en est retiré en 1857. En 1846, il a été élu président de la banque de la Cité, et il a gardé cette charge pendant 24 ans. Il était maire de Montréal en 1863 et 1869, lors du séjour du prince Arthur à Montréal.

M. William Workman était très-populaire parmi toutes les classes de notre population. Il est mort dans sa soixante-et-onzième année.

FAITS DIVERS

—Le procès du fameux Bartley, accusé du meurtre du sergent Doré, a été définitivement remis au mois de juin prochain, au terme de la Cour du Banc de la Reine à Saint-Joseph.

—Les méfis français du Nord-Ouest ont envoyé une députation auprès de Son Excellence le lieutenant-gouverneur Laird, pour demander un magistrat stipendiaire français et aussi un membre français dans le Conseil exécutif.

EXCELLENT PROJET.—On remet à Québec sur le tapis le projet de construire un élévateur entre la Basse-Ville et la Haute-Ville. Cet élévateur se relierait aux chars urbains de la Haute-Ville.

Le prospectus de l'entreprise sera soumis au public d'ici à quelques jours.

Il est incontestable que la côte de la Basse-Ville est un inconvénient pour les piétons et les voitures pesamment chargées. Que de personnes seraient disposées à payer un cent ou deux cents pour se trouver en une seconde transportées sur les hauteurs du cap ou au pied de la côte!

RÉVÉLATION IMPORTANTE.—M. O'Brien, magistrat stipendiaire de Chicoutimi, affirme qu'il existe des dépôts de phosphate de chaux dans le voisinage de Chicoutimi, tout comme dans la vallée de l'Ottawa. Des échantillons du phosphate de ce dernier endroit lui ont été fournis par le département des terres de la Couronne, pour qu'il puisse faire de nouvelles recherches. En 1857, le rapport des opérations géologiques de M. Richardson autour du lac Saint-Jean, mentionnait l'existence de couches de phosphate en cet endroit, et l'on conçoit toute l'importance d'une telle découverte si l'on considère que ce minéral pourrait être facilement transporté à Londres et Liverpool par les 40 ou 50 navires qui visitent le Saguenay chaque année.

MORT MYSTÉRIEUSE.—On lit dans le *Franc-Canadien* :

"Un nommé Joseph Bessette, fermier du 4ème rang de Saint-Athanas, a été trouvé mort, samedi vers minuit, dans les bois de Drummondville, où il travaillait depuis quelque temps. Il était étendu, la face dans la neige. Il est mort subitement par quelque cause naturelle, car il ne portait aucune trace de violence. Les personnes qui s'étaient mises à sa recherche furent attirées par le hennissement de ses chevaux, attelés à une voiture qu'il avait chargée de bois."

NOUVEAU COMMERCE.—Il y a, à Saint-Louis-Missouri, un établissement qui dessèche les œufs par centaines de mille. Les œufs sont d'abord cassés, le jaune et le blanc séparés de l'écaille, et le liquide desséché ensuite par un procédé patenté. Une fois desséché, l'œuf ressemble à du sucre brun et, dans cette condition, il est mis en boîte pour l'exportation. Deux exportations ont été faites dans le pays de l'Équateur, où l'on a pu faire avec ces œufs ainsi préparés, des omelettes aussi bonnes qu'avec des œufs frais.

—Un drame à la fois conjugal et commercial a jeté dans la consternation toute une honorable famille du faubourg Saint-Martin, à l'heure même qui semblait réservée à la joie.

Il était midi moins vingt. On allait se rendre à la mairie du Xe arrondissement, où devait être conclu le mariage de la fille unique de la maison avec M. B... Toute la noce admirait la jolie fiancée et enviait le fiancé qui allait avoir en même temps le bonheur et la fortune. Ce dernier seul manquait. Son retard semblait des plus étranges, quand un de ses amis apporta une lettre...

Lettre épouvantablement navrante, s'il en fut!

"Je suis perdu, y disait le fiancé en répandant des larmes sur la joie envolée, mais mes affaires étaient en déplorable état. Jusqu'à la dernière heure, j'ai espéré les arranger. Tous mes efforts ont échoué. Mes créanciers vont faire aujourd'hui même prononcer ma faillite. Je ne veux pas la mettre dans la corbeille où vous avez mis tant de choses! Je pars pour Londres... Adieu..."

Inutile d'insister sur la douleur générale et sur les réflexions qui ont suivi la lecture de cette lettre, les uns blâmant M. B... les autres l'excusant, la plupart couvrant d'éloges ironiques les habiles créanciers qui faisaient prononcer une faillite au moment où le débiteur allait être en situation de triompher de ses mauvaises affaires!—*Figaro*.

ACCIDENT TERRIBLE.—Un accident terrible est arrivé à Sainte-Catherine, dimanche matin. Une dame nommée Patterson était occupée à faire de la musique sur un harmonium, lorsque la lampe qui l'éclairait fit explosion. Ses vêtements s'enflammèrent aussitôt et il lui fut impossible d'éteindre les flammes. Son petit garçon, âgé de neuf ans, courut avertir son père et donner l'alarme; mais les secours ne purent sauver la malheureuse femme. La maison fut préservée, mais madame Patterson expira quelques heures après. Ses habits étaient complètement consumés, jusqu'à ses souliers et ses bas. Elle est morte dans des souffrances atroces.

POLICIANA.—Hermélie Pelletier, de Berthier, âgée d'une vingtaine d'années, s'est rendue à Montréal, il y a une quinzaine de jours, sous prétexte de se mettre en service, tandis que le motif véritable de son séjour en ville était de cacher une faute qu'elle avait commise dans son village. Elle se logea, en arrivant, à l'hôtel du Pays, sur la rue Saint-Paul, tenu par M. St. Jean. Elle laissa l'hôtel après y avoir passé trois ou quatre jours, et le propriétaire s'aperçut qu'une robe de soie valant \$40 et une autre robe de \$10 avaient disparu de la garde-robe de son épouse. M. St. Jean confia l'affaire au détective Riche, qui ne tarda pas à arrêter la coupable, qu'il trouva, lundi matin, en pension chez mademoiselle Sophie Bissonnette, gérante de l'asile Bathilde, rue Vitre. Hermélie entra dans la voie des aveux et elle a été condamnée par le magistrat de police à trois mois d'emprisonnement.

DOUBLE ASSASSINAT.—Un crime des plus atroces vient de mettre en émoi tout le comté de Wayne (Caroline du Nord). Un paisible cultivateur nommé James Worley et sa femme ont été assassinés à coups de hache, dans leur maison, pendant la nuit de lundi à mardi. Les soupçons se sont portés sur un certain Noah Cherry, nègre, qui travaillait dans la même ferme que Worley et qui avait voué à celui-ci une haine mortelle. C'est par Cherry que les voisins ont été informés du double assassinat. Il se rendait, a-t-il dit, chez Worley lorsqu'il a trouvé celui-ci étendu mort dans la cour, et derrière la porte sa femme gisant aussi inanimée dans une mare de sang.

Mais ce qu'il y a de plus terrible dans ce crime, c'est qu'il a été commis sous les yeux des trois petites filles des victimes, âgées de un à cinq ans. Les voisins les ont trouvées pleurant et se lamentant à fendre l'âme. Inutile d'ajouter qu'ils les ont arrachées promptement à l'horrible spectacle. Quand on leur a demandé qui avait frappé leur père et leur mère : "Oncle Noah," a répondu aussitôt l'aînée. D'autres charges accablantes ont été relevées contre le nègre North Cherry, qui a été arrêté.

JURISPRUDENCE

L'architecte qui dresse mal ses plans, l'entrepreneur qui emploie pour une construction des matériaux défectueux ou impropres, sont-ils pénalement responsables et peuvent-ils être poursuivis devant un tribunal correctionnel quand le bâtiment s'écroule sur les personnes qui l'habitent?

Cette question, dont la solution ne fait pas doute, au point de vue du simple bon sens, mais qu'il est intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, vient d'être soumise à la 10e Chambre, dans un cas tout particulièrement grave.

Se souvient-on de l'accident de la rue des Cordelières, dont les journaux s'occupèrent beaucoup, il y a environ un an?

Un industriel de cette rue, M. Gierekens, teinturier, avait eu besoin, ses ateliers devenant, paraît-il, insuffisants, de faire surélever sa maison, qui n'avait qu'un simple rez-de-chaussée. Il chargea donc M. Rendar, architecte, de faire construire sur ce rez-de-chaussée trois étages surmontés eux-mêmes d'un comble, et M. Zender se mit en rapport avec un entrepreneur, M. Thévenon, pour l'exécution de ces travaux.

Le 31 mars dernier, alors que la construction était presque achevée, un craquement épouvantable se fit entendre vers

dix heures du matin, alors que quarante-trois ouvrières étaient occupées dans l'atelier du rez-de-chaussée : trois des piliers qui supportaient les nouveaux étages avaient cédé tout à coup, et les planchers s'étaient affaissés les uns sur les autres, le tout venant enfoncer le plafond du rez-de-chaussée.

Trois ouvrières furent grièvement blessées; l'une d'elles a succombé; des maçons qui étaient occupés sur des échafaudages furent atteints par les matériaux projetés de tous côtés. Deux de ces malheureux furent tués sur le coup; un troisième eut le pied écrasé, et il fallut lui faire subir une amputation.

Une enquête fut immédiatement ouverte sur les causes de ce déplorable accident. Le tribunal désigna des experts, et ceux-ci acquirent la certitude que la responsabilité devait peser, d'abord, sur l'architecte qui avait dressé des plans défectueux et qui n'avait pas surveillé l'entrepreneur; ensuite, sur ce dernier, qui avait fait usage de matériaux de la plus mauvaise qualité.

M. Zender et M. Thévenon ont comparu devant la 10e Chambre, qui les a condamnés l'un et l'autre à trois cents francs d'amende. Avis donc aux architectes fantaisistes et aux entrepreneurs par trop légers; car si cette condamnation à trois cents francs d'amende n'est vraiment rien par elle-même, elle peut devenir, en pareille matière, le point de départ d'une kyrielle de procès civils et de demandes multiples en dommages-intérêts, formées par celles des victimes qui ont survécu ou par les familles de celles qui sont mortes.—*Figaro*.

RECETTES UTILES

GUÉRISON DE LA DIPHTHÉRIE.—Un journal dit que des malades atteints de diphtérie ont été guéris par l'emploi de poudre de soufre. Une cuillerée à bouche, dissoute dans un verre de vin, employée en gargarisme que le malade avalait ensuite, voilà toute la médication. En dix minutes le malade était hors de danger. Quand il y avait occlusion du gosier rendant gargarisation impossible, la poudre de soufre était insufflée dans la gorge à l'aide d'un tuyau de plume, ou bien on avait recours à l'inhalation de la vapeur produite en jetant une ou deux cuillerées de la poudre sur un charbon ardent. Le soufre a la propriété de détruire en quelques minutes toute espèce de fungus sur les hommes, les animaux et les plantes. La fumigation au soufre a souvent guéri des rhumes de cerveau ou de poitrine; elle est recommandée pour le cas d'asthme ou de consommation.

NETTOYAGE DES GLACES-VITRES.—Prendre un linge doux et légèrement humecté de vinaigre ou d'esprit-de-vin, puis laver et frotter jusqu'à parfaite netteté dans la glace.

AUTRE PROCÉDÉ

Laver d'abord les vitres et les glaces au moyen d'une éponge imbibée d'eau tiède et frotter à sec avec de la poudre très-finement pulvérisée et tamisée de blanc d'Espagne.

Comme les glaces sont généralement plus tendres que les vitres et qu'elles pourraient se trouver rayées par quelque pierraille restée dans le blanc d'Espagne, il est bon de délayer celui-ci en bouillie claire dans l'eau, de tamiser la bouillie et de n'employer que la partie passée à travers le tamis, toujours à l'état sec bien entendu.

EAU D'AMANDES POUR LA TOILETTE.—Prenez 15 grammes d'amandes amères, faites-les macérer dans un demi-litre d'eau et filtrez ou mieux distillez, si vous possédez un appareil distillatoire; ajoutez 250 grammes d'eau de roses préparée de la même manière et un demi-litre d'eau dans laquelle on aura battu 125 grammes de miel. Se servir de cette eau à la dose d'une demi-cuillerée dans un verre d'eau pour se laver le visage.

NETTOYAGE DES PEINTURES NON VERNIES.—Au moyen d'une éponge fine humide, enlever la couche de poussière de la peinture, puis avec cette même éponge étendre une couche très-fine de la mixture suivante :

Eau-de-vie, 100 grammes.
Sucre candi en poudre fine, 4 grammes.
Un blanc d'œuf.
Le tout bien battu ensemble.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Austriches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.
J. H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

MELANGES

La fabrique Krupp embrasse une superficie de 400 hectares, dont 75 environ sont occupés par des bâtiments. Elle emploie aujourd'hui 8,500 ouvriers. Nous ne parlons, bien entendu, que de la fabrication de l'acier proprement dite, car si nous tenions compte des hommes qui travaillent aux mines et aux fonderies, nous arriverions au chiffre de 14,500 ouvriers.

En cas d'urgence, ce chiffre pourrait s'élever jusqu'à vingt mille.

L'usine Krupp peut livrer, en un mois :

250 canons de campagne.
30 canons de 15 c.
15 canons de 24 c.
8 canons de 28 c.
1 canon de 35 c.

Les communications intérieures sont facilitées par 39 kilomètres de voie ferrée (largeur réglementaire), parcourus par 14 locomotives avec tender et 537 wagons ;

10 kilomètres de voie ferrée (largeur réduite), parcourus par :

10 locomotives et 210 wagons ;

80 chevaux et 214 chariots ;

60 kilomètres de fil télégraphique et 44 stations télégraphiques.

Quand nous aurons ajouté que la consommation journalière de charbon est en ce moment de 2,200 tonnes, que celle de l'eau est de 15,300 mètres cubes et que la force mécanique dépendante représente 16,930 chevaux-vapeur, nous auront suffisamment démontré que l'usine Krupp est une véritable puissance.

* *

On a dit souvent que ce n'était pas en France que se buvaient les vins de France, et pour ne citer que le plus joyeux de tous les breuvages—c'est le champagne que nous voulons dire—il est certain que les Russes, les Anglais et les Américains absorbent à eux seuls plus de champagne que tous les Français réunis.

Un petit fait vient de démontrer, une fois de plus, l'exactitude de cette assertion.

L'état-major russe vient de commander, à un commissionnaire en vins de Paris, pour 400,000 francs de champagne.

C'est assez joli, comme on voit. Et si après cela on s'ennuie au grand quartier-général, eh bien, c'est qu'on aura le vin bien mauvais.

* *

LA MER DE MARMORA.—L'on sait que des événements de la plus haute gravité se déroulent, à l'heure qu'il est, sur les bords de cette mer, et nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de rappeler à la mémoire quelques faits géographiques se rapportant à cette mer et aux détroits qui la mettent en communication d'un côté avec la mer Noire, de l'autre avec la Méditerranée. La mer de Marmora a une longueur de 180 milles de l'entrée des Dardanelles au fond du golfe d'Ismil et une largeur de 44 milles. Sa profondeur varie entre 100 et 625 brasses. Le détroit des Dardanelles ou l'Hellespont a 35 milles de longueur et $\frac{1}{2}$ de mille à 2 milles et demi de largeur. Le canal de Constantinople ou le Bosphore a 15 milles de longueur et deux milles et demi de largeur.

Un courant général d'une vitesse de 3 milles à l'heure, fait monter les eaux de celle-ci dans la Méditerranée par les Dardanelles. L'on sait que Gallipoli est situé sur la rive nord des Dardanelles.

* *

On vient de faire, à Philadelphie, une découverte importante pour manufacturer du gaz. On a trouvé que la poussière de charbon peut être changée en gaz, à très-peu de frais. Le menu charbon mêlé avec la vapeur est injecté dans des cornues dans un courant continu et est instantanément converti en un gaz plus pur et avec moins de perte de matériel. L'inventeur a offert à la ville de Washington le libre usage de son brevet, pourvu que l'on fournisse du gaz au public à 50 centins le mille pieds, ce qu'il prétend pouvoir faire en réalisant encore un joli profit.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÈV. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York*.

"PUBLIC HEALTH MAGAZINE"

Geo. A. Baynes, M.D., etc., rédacteur, dit : Nous avons fait usage du PHOSFOZONE dans des cas convenables avec un succès marqué, et les résultats obtenus nous ont tellement satisfait, que nous le prescrivons aujourd'hui constamment, ayant une entière confiance dans son efficacité. COMME TONIQUE pendant la convalescence, nous ne connaissons rien qui puisse lui être comparé, et nous nous croyons tenu par devoir d'en recommander l'usage à nos confrères et au public en général. Vendu par tous les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des propriétaires, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.



Cendrillon.

A NOS ABONNÉS DE SAINT-HYACINTHE

M. Paul Decelles, marchand de musique, vient d'être nommé agent de L'Opinion Publique, du Canadian Illustrated News et du Mechanics Magazine à Saint-Hyacinthe.

REVUE DE LA SEMAINE

ANGLETERRE

Des meetings de 50,000 à 100,000 hommes s'assemblent de temps en temps sur les places de Londres dans le but de protester pour ou contre l'intervention active de l'Angleterre dans les complications continentales.

FRANCE

La France aurait annoncé, avec tous les ménagements que sa position commande, qu'elle ne s'associerait pas sans répugnance aux travaux d'un Congrès, et qu'elle préférerait apporter son concours à une simple Conférence.

AUSTRO-HONGRIE

Comme en toutes choses, ce malheureux pays est en désaccord sur la question d'Orient. Les Autrichiens veulent la paix, les Hongrois, la guerre.

ESPAGNE

Le roi Alphonse fait revenir en Espagne tous les exilés qui consentent à souscrire le serment d'allégeance, et il en a chassé un prêtre qui s'est permis de critiquer son gouvernement du haut de la chaire.

CANADA

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

La loi de l'honorable Procureur-Général statuant l'accession à la magistrature d'un membre du barreau, qui devra cumuler les fonctions de juge suppléant pour Montréal et de juge honoraire pour Gaspé, a rencontré une forte opposition de la part de l'hon. M. Fortin, représentant de la Gaspésie.

Le discours substantiel prononcé par le docteur était de circonstance. Le député est l'avocat de ses constituants et doit défendre leurs intérêts envers et contre tous.

Comparons, dit-il, l'étendue de la Gaspésie avec celle de l'île du Prince-Edouard, qui a un gouvernement à elle. La grandeur de l'île du Prince-Edouard est en superficie de 2,133 milles carrés.

Le désert de Sahara aussi est immense ; pourtant, personne ne s'est encore avisé de proposer un juge aux nombreux grains de sable qu'il renferme.

Puisque l'honorable député paraît affectionner les arides détails de la statistique, nous nous permettrons de lui soumettre ceux qui suivent, puisés à la source officielle de la Gazette de Québec.

La Cour Supérieure de la circonscription du district de Gaspé, comprenant les comtés de Gaspé et de Bonaventure, a enregistré sur ses rôles, en 1875, 10 poursuites, dont 3 contestées ; en 1876, 19, dont 9 ont été débattues contradictoirement ; en 1877, 20, desquelles il convient de distraire douze, aussitôt réglées ou abandonnées.

A Montréal, le même tribunal voyait dérouler devant lui le long réseau de 4,376 actions en 1876, et de 4,281 en 1877.

Le total des causes dont la Cour Supérieure a été saisie dans les différents ressorts de la province de Québec s'élève au chiffre de 7,587 pour l'année 1876, et de 7,303 pour l'année 1877.

En retranchant de ces montants le nombre correspondant des poursuites enregistrées à Montréal durant la même période, l'on arrive au résultat suivant :

En 1876, Montréal a inscrit dans les livres de la Cour Supérieure 4,376 causes ; le reste de la province, 3,211 laissant une différence en faveur de Montréal de 1,165

En 1877, le nombre était pour Montréal de 4,281 pour les autres juridictions de 3,022 faisant un surplus pour Montréal de 1,259

C'est-à-dire que si l'on rapproche de ces chiffres l'énorme somme de travail nécessitée par la cour des banqueroutes, les six juges de Montréal expédient, à eux seuls, deux fois plus de besogne que tous les autres juges réunis de la province de Québec.

L'addition d'un septième à leur nombre est donc pleinement justifiable.

De fait, ce n'est pas sept juges qu'il faudrait à la métropole canadienne, c'est le double. Nous venons de le démontrer à l'aide de calculs irréfutables sans avoir même mentionné le fait que ces six juges, comme de pauvres missionnaires, sont astreints à aller, le code à la main, desservir les circuits de Soulanges et d'Argenteuil, et le district de Terrebonne.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est là un ministère in partibus infidelium : tous ces endroits fourmillent de Normands.

La décentralisation judiciaire est, sous le rapport de la résidence des juges, l'acte le plus dérisoire et le plus ruineux que la législature ait jamais sanctionné.

Qu'on réfère à la Gazette officielle, maintenant sous nos yeux : on verra que nombre de juges sont payés exactement pour ne rien faire, tandis que ceux des grands centres comme Montréal, Québec, les Trois-Rivières, Sherbrooke, succombent sous le fardeau.

Malheureusement, ce mal a désormais acquis toute la force de la chose accomplie, et il faudra autant d'efforts pour le détruire qu'il en a fallu pour le commettre. Peut-être le peuple, lorsqu'il n'aura plus le son, finira par apprécier à sa juste valeur un luxe qui lui coûte si cher.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le lieutenant-gouverneur de Québec a appelé M. Joly à former un nouveau ministère. Nous n'avons pas de détails.

A.-B. LONGPRÉ.

PORTRAITS

DE PIE IX et de Léon XIII

La COMPAGNIE BURLAND-DESBARATS, propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centins.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Echecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 100 : MM. Georges Guay, H. M. Z. Delaunais, Québec ; A. C. Saint-Jean ; P. O. Giroux, M. Lafrenière, S. Lafrenais, M. Toupin, J. E. Giroux, Montréal ; N. P. Sorel ; L. O. P., Sherbrooke.

Solutions justes du problème No. 101 : MM. M. Lafrenière, J. E. Giroux, M. Toupin, S. Lafrenais, Montréal ; L. O. P., Sherbrooke ; Georges Guay, Z. Delaunais, Québec ; N. P., Sorel ; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; A. C., Saint-Jean.

TOURNOI D'ECHECS PAR CORRESPONDANCE

Nous donnons aujourd'hui le programme du tournoi d'échecs par correspondance qui doit commencer prochainement. Voici les règles et conditions qui devront être suivies :

I. Le tournoi devra être composé de 21 joueurs qui paieront une entrée de cinq piastres.

II. Les prix seront : Une coupe en argent évaluée à \$50, Un jeu d'échecs complet valant 25, Un échiquier (plaqué) 15, Un traité sur les échecs, 5.

Outre ces prix, un des membres du "Montreal Chess Club" a généreusement offert une médaille d'or (ou \$20) pour la meilleure partie qui sera jouée pendant le tournoi.

III. Le prix d'admission (qui sera par chèque ou par bon sur la poste) devra être envoyé au conducteur du tournoi, J. W. Shaw, No. 26, rue Windsor, Montréal, qui sera responsable de la direction du tournoi, et qui réglera toutes les difficultés qui pourront s'élever.

IV. Chaque concurrent devra jouer une partie avec tous les autres joueurs, et conclure simultanément quatre parties (les parties remises compteront pour une demie à chacun).

V. L'intervalle limité de 72 heures alloué entre la réception et les mouvements (les dimanches ne comptant pas), devra être strictement observé ; la pénalité pour infraction à cette règle sera arrangée avant le commencement du tournoi. Un ajournement d'une semaine sera permis pendant chaque partie, mais un plus long délai ne sera accordé que pour des raisons exceptionnelles. On pourra obtenir cette permission en s'adressant au conducteur du tournoi.

VI. Quand les parties seront engagées, elles ne devront ni être posées dans les Clubs ni montrées à qui que ce soit, sous peine d'être annulées, excepté au conducteur, quand cela sera nécessaire.

VII. Le gagnant d'une partie ou le premier joueur d'une partie remise, devra envoyer immédiatement, aussitôt la partie terminée, une copie au conducteur du tournoi, avec le choix de l'envoyer à l'un des journaux ci-dessous, tout en ayant soin de mentionner celui qu'on aura choisi :

- Canadian Illustrated News, Montréal, P.Q.
Toronto Globe, Toronto, Ont.
New Dominion Monthly Magazine, Montréal, P.Q.
L'Opinion Publique, Montréal, P.Q.
Western Advertiser, London, Ont.
The Torch, St. Jean, N.B.

VIII. Nul arrangement privé entre les concurrents concernant les erreurs matérielles ou autres, ne sera reconnu en cas d'appel par le conducteur du tournoi, qui, dans ces circonstances, rendra sa décision suivant les "Règles de la partie par correspondance," telles que formulées dans "Stanton's Chess Praxis."

IX. Le joueur qui aura le plus de parties en sa faveur gagnera le premier prix, et ainsi de suite. Les prix pourront être échangés selon le choix du gagnant pour tout autre article de même valeur, ou pour de l'argent si on le préfère.

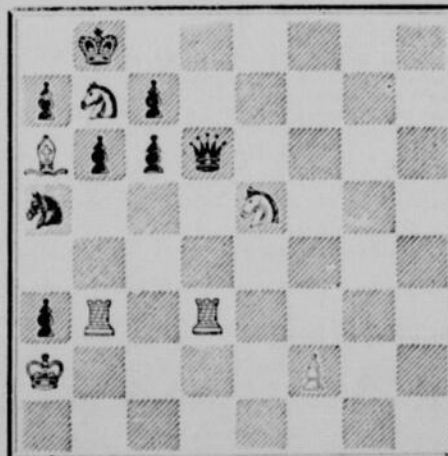
X. Le conducteur du tournoi prendra l'avis des concurrents sur la manière de décider les parties jouées ou non jouées par ceux qui se seront retirés (s'il y en a), et la majorité guidera sa décision.

N.B.—Le prix d'admission ne sera collecté qu'après que la liste sera complétée, et que toutes les questions préliminaires concernant le tournoi auront été réglées.

PROBLEME No. 104

Composé par M. C. A. BOIVIN, Saint-Hyacinthe.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME NO. 100.

Blancs. 1 T 2e D, 2 F pr. P, 3 T 1er D, échec et mat. Noirs. 1 R 8e C (A), 2 R 8e F, (A) 1 C 5e D, 2 R joue, 3 T fait échec et mat.

PROBLEME No. 105.

Composé par M. THOMAS SINCLAIR, Saint-André, Manitoba.

Blancs. 1 R 3e T D, 2 T 6e T D, 3 F 1er C D, 4 F 1er C R, 5 P 2e F D, 4e D. Noirs. 1 R 4e D. Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME NO. 101.

Blancs. 1 T 6e D, 2 F fait échec et mat. Noirs. 1 P pr. T.

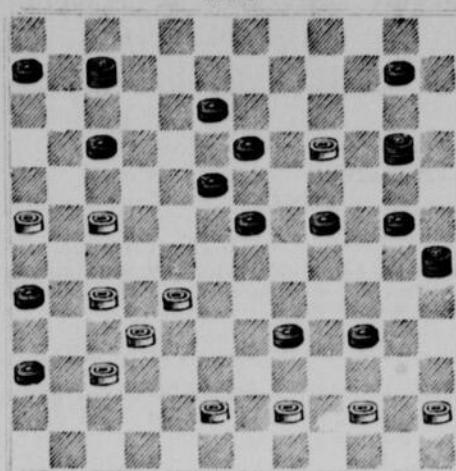
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 115

Composé par M. FÉLIX BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 113

Table with 2 columns: Les Blancs jouent, Les Noirs jouent. Rows show counts for various pieces like 54, 36, 57, 64, 48 and 48, 12, 24, 44, 38, 7.

Solutions justes du Problème No. 113

Montréal :—P. A. Sicaud et O. Robillard, Village Saint-Henri ;—J. B. Lapointe, Sainte-Cunégonde ; Alex. Lacroix, Québec ;—N. Langlois, J. Lemieux.

Nous avons devant nous plusieurs problèmes de M. Félix Black, de Montréal, dont nous avons eum en la publication la semaine dernière. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos joueurs de Dames sur ces beaux problèmes.

M. Black, par son travail assidu, promet de devenir un des meilleurs joueurs du Canada. Il est à désirer que tous nos joueurs suivent son exemple.

Prix du Marché de Détail de Montréal.

Montréal, 1er mars 1878.

Large table listing market prices for various goods including flour (Farine), grains (Grains), vegetables (Légumes), dairy (Laiterie), poultry (Volailles), game (Gibiers), meats (Viandes), and other items (Divers) with prices in dollars and cents.

MAISON ABEL PILON & Cie
A. LE VASSEUR

GENDRE ET SUCCESEUR, EDITEUR,
33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical,

POUR L'ACQUISITION DE

LA MUSIQUE ET DES LIVRES

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de
LITTERATURE.

DROIT,
SCIENCES,
BEAUX-ARTS, ETC.

Ainsi que des PUBLICATIONS MUSICALES des
principaux éditeurs de Paris, et des Publications artis-
tiques des Maisons

GOUPIL et DELARUE, &c.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du
Catalogue de la Maison Abel Pilon
& Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une
piastre par mois, et, au-dessus de cette somme, le paie-
ment mensuel est égal au vingtième du montant de la
facture. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTRÉAL.

Agent pour le Canada

Voir les catalogues et spécimens.

Le Catalogue supplémentaire pour l'année
1878 vient de paraître.

11-52-98.

LONGPRÉ & DUGAS

AVOCATS,

No. 15, RUE SAINTE-THERÈSE,
MONTREAL.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en
Amérique,

DONNE EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

DE

S. E. Mgr. CONROY,

DELEGUÉ APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2
par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable,
est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878,
à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de
l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE,
5 et 7, rue Bleury, Montréal.

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français
et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propa-
gande pour les journaux, et des capacités littéraires qui
leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes
et villages de la Province de Québec, pour servir comme
agents spéciaux pour un journal français très-populaire
publié en Canada. On exigera les meilleures recomman-
dations et des cautions pour au moins mille dollars. Inu-
tile de se présenter si l'on n'a pas les capacités voulues.
On donnerait la préférence à quelqu'un qui connaîtrait
le dessin et qui pourrait faire des croquis au crayon ou
à la plume.

S'adresser à "Boîte 1948, Bureau de Poste, Montréal."

FAITES USAGE

DU

SIROP EXPECTORANT,

DE

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER
A vendre chez tous les Pharmaciens.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes.
Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour
les Cas difficiles et pour toutes les maladies.
Montréal, et dans les principales Pharmacies.

MANUFACTURE DE VINAIGRE
DE
MONTREAL.

No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION
DU
CENTENAIRE
A
PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION
DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant
que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du
monde entier.

MICHEL LEFEBVRE.

Propriétaire.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal,
avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M.
Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences
qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus
que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adulteré; il est de
meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé,
et nous le recommandons spécialement pour l'usage des
familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune
propriété nuisible.

En foi de quoi nous avons signé.

G. Lussier, M. D., P. E. Picault, M. D.
H. Trudel, " J. G. Bibaud, "
C. F. Painchaud, " H. Pelletier, "
J. L. Leprohon, " E. Robillard, "
C. Ricard, " R. Gariépy, "
J. A. Crevier, " M. Ethier, "
Jos. Gagnon, " M. Meunier, "
8-20-52-118



Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Soumissions pour fiches de che-
min de fer.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussi-
gné, et portant à l'endroit: "Soumissions pour fiches de
chemin de fer," seront reçues jusqu'à MARDI le 19e
jour de MARS prochain, à midi, pour la fourniture de
450 tonnes (2,250 lbs.) de Fiches de chemin de fer.
On pourra avoir des blancs de soumissions et les spé-
cifications en s'adressant au bureau de l'ingénieur en
chef à OTTAWA.

Les contracteurs sont notifiés que les soumissions de-
vront être faites conformément aux formules imprimées,
autrement elles ne seront point prises en considération;
et, si les soumissionnaires font partie d'une société, les
soumissions devront porter la signature véritable de
chaque associé, la nature de son occupation et le lieu de
sa résidence.

On exigera pour l'exécution fidèle du contrat, un dé-
pôt d'argent au montant de cinq pour cent sur le mon-
tant total du contrat.

Chaque soumission devra porter les signatures véri-
tables de deux personnes solvables, résidant dans la
Puissance, consentant à se porter cautions pour l'exé-
cution des ouvrages compris dans le contrat.

Le Département ne s'oblige pas, toutefois, d'accepter
la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 21 février 1878.

9-7-3-172.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.



Le Grand Remède Anglais
guérira promptement et radica-
lement tous les cas de Débi-
lité et de Faiblesse Nerveuse,
résultant d'indiscretions, d'ex-
cès de travail intellectuel et
du système nerveux; il est
tout à fait inoffensif, agit
usage depuis plus de trente
ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou
six paquets pour \$5, par la maille fraue de port. Détails
complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir
à tous franc de port. Adressez-vous à:



WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.

Vendu à Montréal et en Canada par tous les Phar-
maciens. 8-33-52-139

MÉDAILLE EXPOSITION - PARIS 1876

Pâte Codéine Zed

Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent
un calme rapide dans les cas d'irritations de
poitrine ou des poumons, bronchites, coque-
luches, rhumes, catarrhes, etc.

En gros, Paris, 22, r. Drouot et les phar-

Vidés à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm.

DEPOTS: - A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Com-
pagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques
françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

RHUMES! BRONCHITES! Rien n'est plus dés-
agréable et plus dan-
gereux qu'un rhume ou une bronchite mal soigné; les sirops, les pâtes, etc., tendent à enlever aux malades le peu
d'appétit qui leur reste, et par conséquent les privent des forces nécessaires pour combattre le mal. LE VIN DE
LA CHARITÉ, employé depuis 30 ans dans tous les hôpitaux de France et par tous les médecins, est rapidement
absorbé par l'estomac; son effet est presque immédiat. Il augmente l'appétit, coupe la fièvre, arrête rapidement la
toux, guérit en quelques jours la plus rebelle des bronchites.

DEPOTS: - A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques
françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises

(Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition
de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négo-
ciants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur
la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il
serait heureux de répondre à toute demande de rensei-
gnements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres
du Clergé pour les fournitures des Institutions catho-
liques. Les commissions remises seront l'objet d'une
attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epi-
ciers respectables.

8-19-52-112



ECOLE DE NAVIGATION DU GOU-
VERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Lé-
gislative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer
professeur de navigation de la Société des Marchands-
Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit:
L'école est ouverte tous les jours pendant l'année,
(excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier
d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre
heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi.

Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de ca-
pacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après
un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs
de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'em-
ploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la
manière de faire le point; trouver la latitude par la hau-
teur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur
de circummérienne du soleil; trouver la longitude par le
chronomètre; la variation et la déviation de la bous-
sole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps
de la haute marée; la correction des sondages; faire des
observations pour former une table des déviations de la
boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du
diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des
instruments; les règlements concernant les bâtiments en
route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de
être exigés que les aspirants ont à subir devant le Bureau
des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de
l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hau-
teur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires,
par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hau-
teurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de
Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les
distances lunaires, régulariser le chronomètre par des
hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois
des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et for-
mules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui
étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-
maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance
du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront
pour passer comme capitaines; et les étudiants qui au-
ront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de
suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge,
en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs bre-
vets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le
Bureau des Examineurs de la Puissance, la prépara-
tion à ces examens extraordinaires des aspirants, qui au-
ront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Hono-
rabile Secrétaire-Provintial, un rapport montrant le
nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des
candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs
examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance,
pour des certificats de capitaines ou de contre-
maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la de-
mande au Secrétaire-Provintial, ou à W. C. Seaton,
écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-168



Contrat des Malles

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des
Postes, à Ottawa, seront reçues jusqu'à MIDI,

VENREDI, LE 22 MARS,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un con-
trat proposé de quatre ans dans chaque cas, entre les
places sous-mentionnées, à partir du 1er JUILLET pro-
chain:

ARTHABASKA STATION et BULSTODE,
deux fois par semaine.

RIVIÈRE-AUX-RENARDS et GRANDE-
GREVE, trois fois par semaine.

LEVIS et TROIS-RIVIÈRES, six fois par
semaine.

ST. SÉVERIN de BEAURIVAGE et ST. SYL-
VESTRE-EST, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant d'autres informations
quant aux conditions du contrat proposé peuvent être
vus, et on peut obtenir des blancs de soumissions aux
bureaux de Poste sus-mentionnés et aux bureaux inter-
médiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur,
Québec, 4 février 1878.

9-9-3-175.

AU CLERGÉ

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les
protestants. Avec le double compte-rendu d'une discus-
sion publique entre l'auteur et un ministre. Par M.
L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.
Approuvé et recom mandé par Mgr. l'Evêque d'OTTAWA.
500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.00
même par la poste..... \$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter
à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-
TYPIES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME
Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de
papiers typographiques. Ce procédé évite tout le travail
manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de four-
nir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPIES de
livres ou autres publications, de format agrandi ou
rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement
l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau
procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et
dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE !!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE
DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par
L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles
au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix:
Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.50. \$12.00 la dou-
zaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches):
Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché,
30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5
Bleury, Montréal, Canada, par la COMPA-
GNIÉ BURLAND-DESBARATS